



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

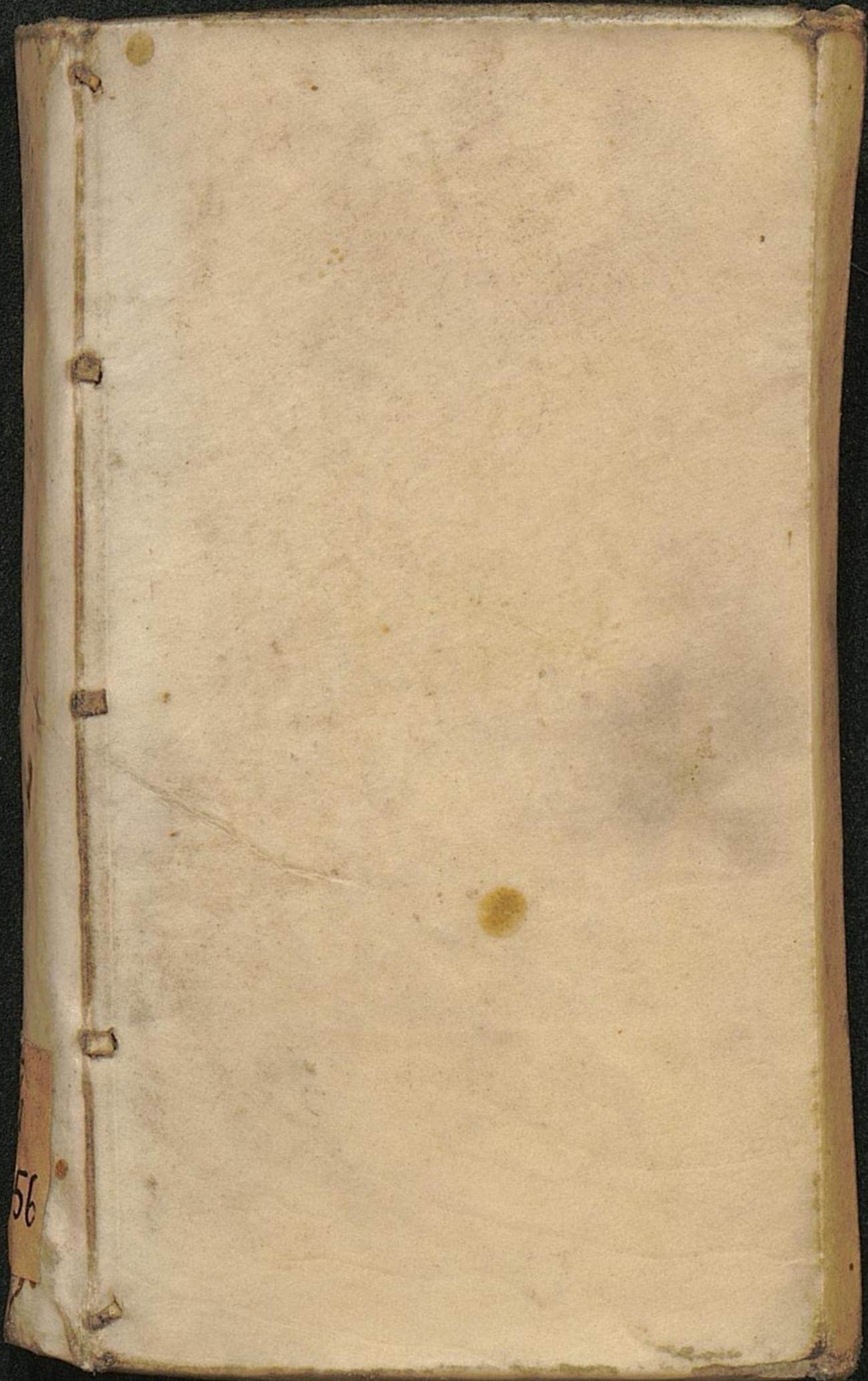
Universitätsbibliothek Paderborn

Reflexions, Sentences, Ou Maximes Royales & Politiques

Nieremberg, Juan Eusebio

Amsterdam, 1671

urn:nbn:de:hbz:466:1-11356



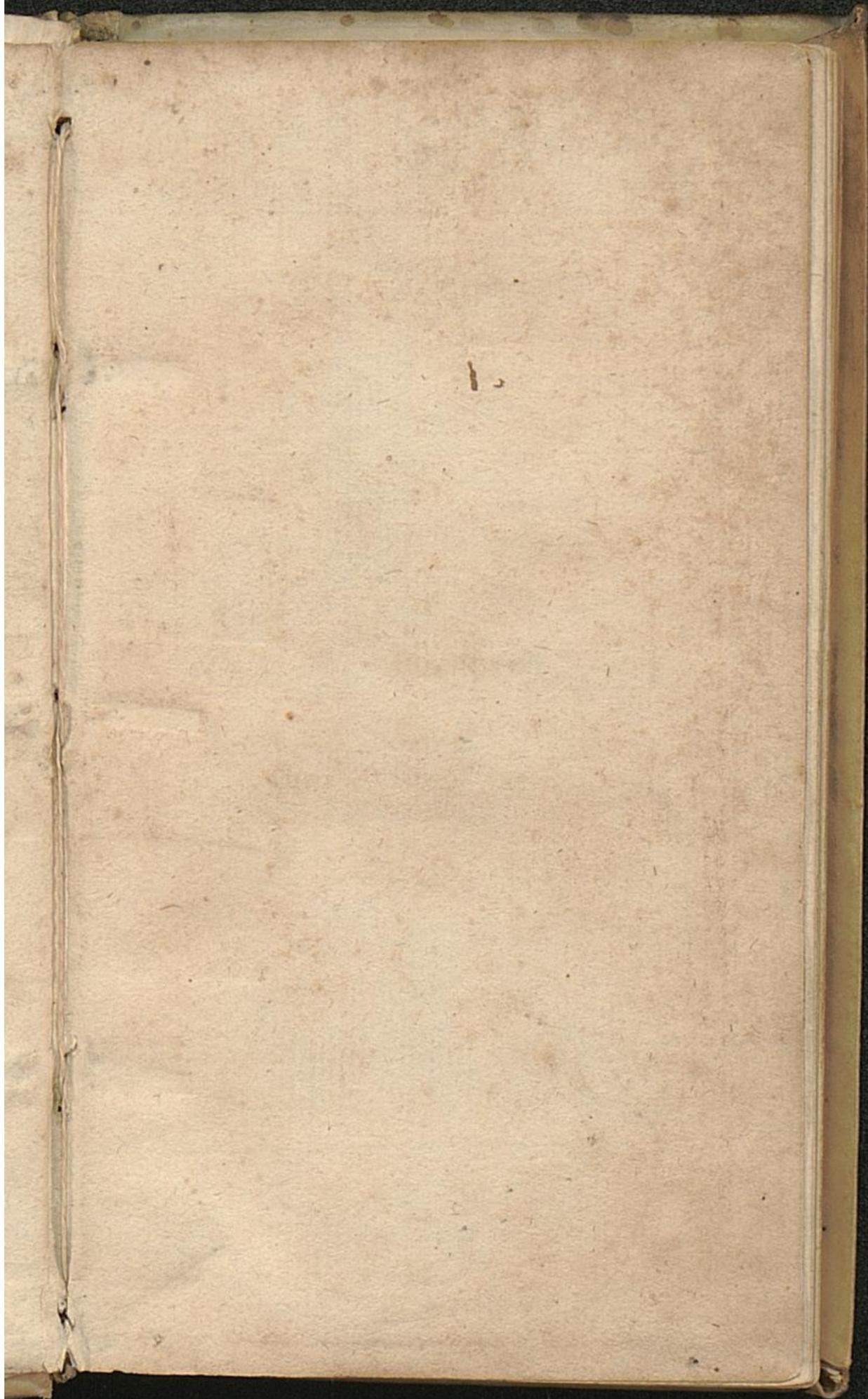
56

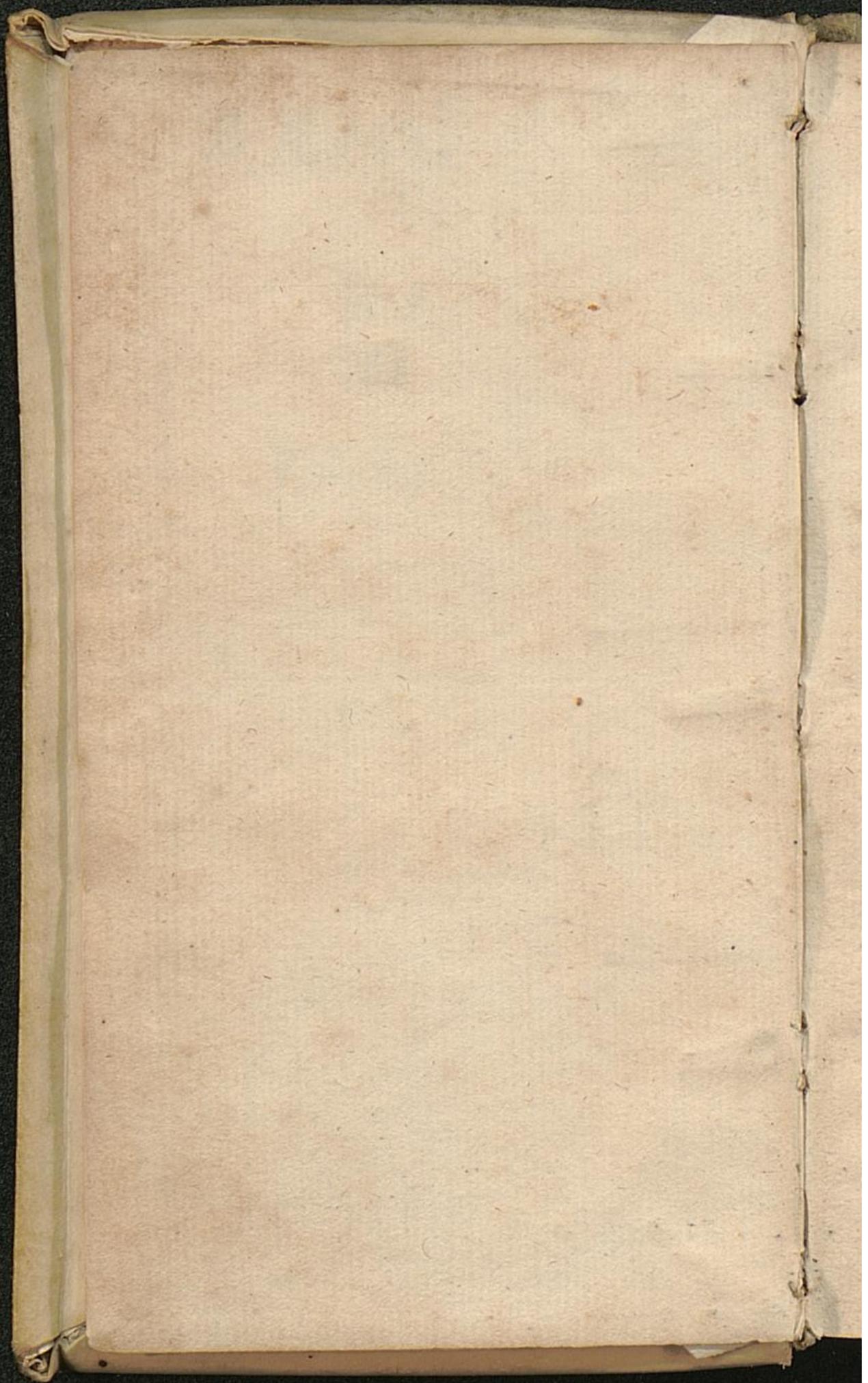
Jh. 2756.

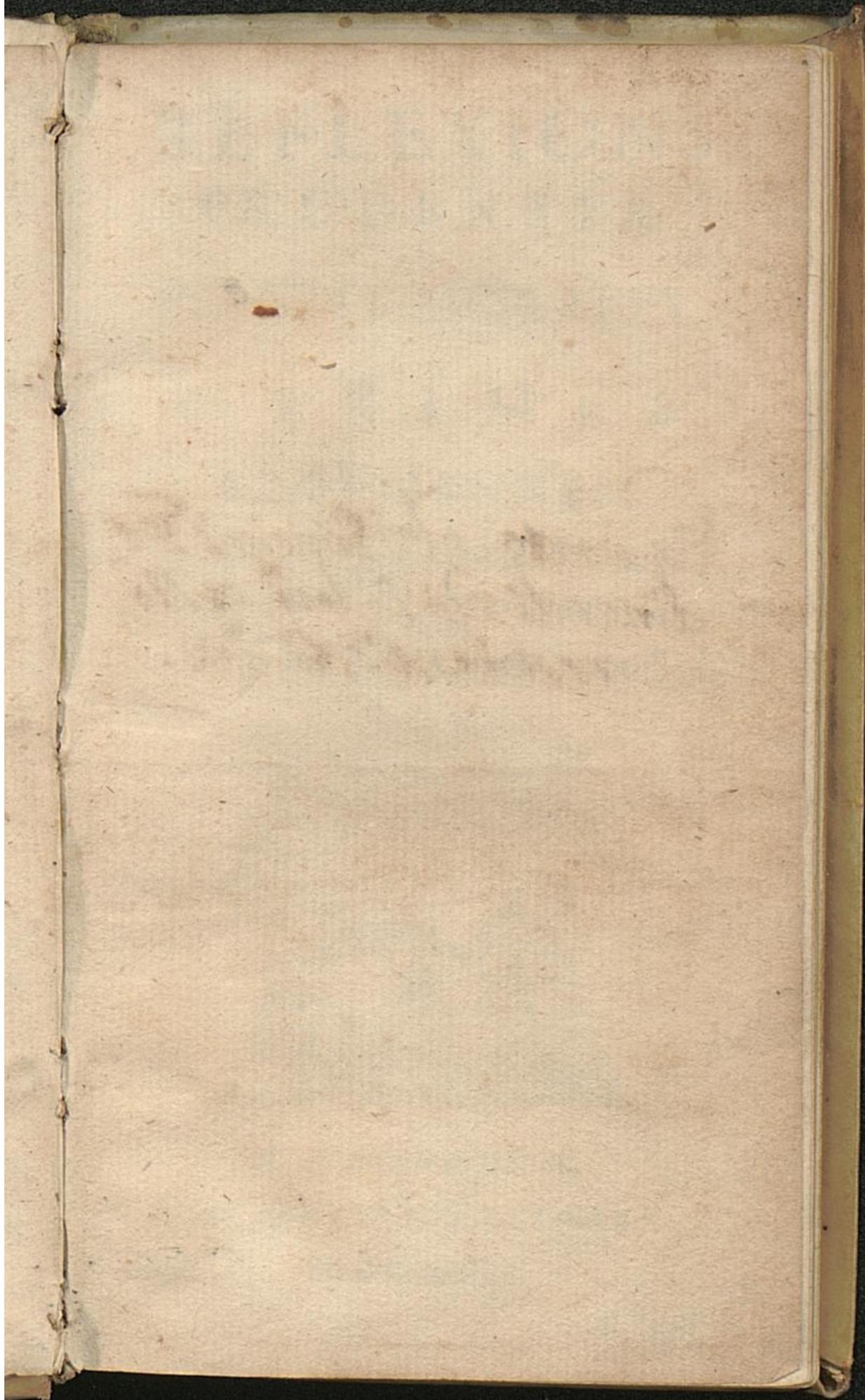
Zt.

24.

J. II. 49.







Ex legato C. mi. Principis Terr.
dinandi, Epi Paderb. et Mo.,
masonensis. A. 1683.

Brevia

REFLEXIONS,
SENTENCES,

O U

M A X I M E S

Royales & Politiques.

*Traduites de l'Espagnol par le Reverend
Pere D'OBEILH, de la
Compagnie de Jesus.*



A AMSTERDAM,
Chez DANIEL ELSEVIER.
M. DC. LXXI.

REFLEXIONS
SENTENCES

OR

M A X I M E S

Royales & Politiques

Traduites de l'Espagnol par le R. P. M.
L'abbé D'ORVILLE, de la
Compagnie de Jesus.



A. L'AMSTERDAM.
Chez DANIEL LEBLANC.
M. DC. LXXI.

A MONSIEUR
COURTIN

Conseiller d'Etat.

M

MONSIEUR,

Vous estes si accou-
tumé à bien represen-

*

2

ter

EPISTRE

ter dans vos Ambaf-
fades la personne du
plus grand Roy de la
terre , & vous avez
depuis long-temps ef-
té si heureux à pene-
trer les sentimens des
autres Souverains de
l'Europe , à ménager
leurs volontez , & à
regler leurs interests ,
qu'il n'y peut avoir
de bonnes Maximes
Royales , ny de Re-
flexions d'une ſçavan-
te

DEDICATOIRE.

te Politique, qu'on ne
puisse confiderer com-
me vos propres maxi-
mes, & comme vos
reflexions particulie-
res. De forte que je
puis me promettre
pour celles-cy l'appro-
bation de tous les Sa-
ges, si vous leur ac-
cordez la vostre. Si le
merite de l'Autheur
suffisoit pour cela, j'o-
se assurer que vous ne
pourriez refuser vos-

* 3 tre

EPISTRE

tre estime à cet ouvrage , & celuy de qui je l'ay traduit est celebre en tant de manieres dans son pais , que son nom seul pourroit luy attirer vostre protection. Ce ne fera pas , Monsieur , le premier étranger à qui elle aura esté avantageuse , puisque vous travaillez encore tous les jours avec tant de succès

D E D I C A T O I R E .

cés à procurer à plusieurs le bonheur de vivre sous la domination Françoisise. Mais peut-estre, Monsieur, ne trouverez-vous pas grand nombre d'aussi honnestes étrangers propres à rendre François, ny que la France deust adopter aussi volontiers que celuy-cy ; sa Politique est toute Chrestienne, & elle a toute la maje-

noit * 4 sté

EPISTRE

sté & toute la grandeur que doit avoir la Morale de ceux qui gouvernent le Monde, sans avoir rien de sa corruption ordinaire. Elle trouve sans sortir de l'Evangile, dequoy former un grand Prince & un grand Roy, & l'on peut, suivant ces maximes, estre un excellent Politique, & un veritable Chrestien.

DEDICATOIRE.

tien. Ce font, Monsieur, de ces sortes de Maximes, qui vous ont rendu, dans tous les grands emplois que vous avez eus, un Ministre également fidele à Dieu, & à vostre Prince. Vous avez confideré dans le nostre la plus auguste image de la Divinité qui soit sur terre; & vous avez eu la joie de trouver toujours

EPISTRE

jours dans l'equité de
ses desseins , à la con-
duite desquels vous
avez eu l'honneur de
contribuër , des mar-
ques visibles de la vo-
lonté suprême & ab-
soluë du Maistre de
tous les Roys. De
sorte, Monsieur , qu'il
suffiroit d'estre bon
François , & bon su-
jet , pour honorer vos-
tre vertu si utile au
service du Prince &
de

DEDICATOIRE.

de la Patrie. Mais les
marques obligeantes
de bonté que j'ay re-
ceües de vous me
font des raisons plus
particulieres d'avoir
pour vous les senti-
mens que vostre me-
rite inspire à tout le
monde; & ma pro-
pre reconnoissance se
joignant à l'estime
publique, m'engage
d'estre toute ma vie
avec plus de respect
&

EPIST. DEDICAT.
& d'ardeur que per-
sonne,

MONSIEUR,

*Vostre tres-humble & tres-
obeissant Serviteur*

D'OBEILH,

De la Compagnie de Jesus.

REFLEXIONS,

*Sentences, ou Maximes**Royales & Politiques.*

PREMIERE DECADE.

I. **L**A souveraine authorité est, à en parler sans déguisement, un fardeau également pesant & honorable; un Prince doit se persuader qu'il n'est assis sur le thrône qu'afin de mieux travailler, & nullement pour se reposer. Estant seul de ce rang suprême, il a à ménager les interests de plusieurs, & il faut qu'il s'efforce de leur procurer tout le bien imaginable. Il

A est

2 *Reflexions, ou Maximes*
est de certains métiers fort pe-
nibles & tres-difficiles, que
l'on exerce neanmoins quand
on est assis; & Philippe II, ce
sage & prudent Monarque,
avoit coûtume de dire, que
l'occupation d'un Roy avoit
beaucoup de rapport avec le
métier d'un Tisseran. En ef-
fet, comme cet ouvrier estant
assis en apparence fort com-
modément, travaille des
mains, des pieds, de la bou-
che, & de tout son corps; ain-
si il ne doit y avoir aucune
puissance dans l'ame d'un
Souverain, qui ne soit conti-
nuellement appliquée pour la
bonne conduite de ses Estats,
& pour l'utilité & le repos de
ses sujets.

II. Un

II.

Un Prince qui veut gouverner comme il faut les peuples qui luy sont souûmis, doit s'étudier premierement à faire regner chez soy la raison. Quelle honte, & quelle infamie pour un homme qui a sous sa domination des peuples sans nombre, de se voir réduit à obeir en esclave à ses propres desirs ? quand c'est la passion qui gouverne, toutes choses tombent inévitablement dans le desordre & dans la confusion. Il n'est point de monstre plus horrible qu'un corps sans teste ; or voila justement ce qui arrive dans un Estat, quand le Souverain n'écoute

4 *Reflexions, ou Maximes*
coute plus son devoir, & qu'il
méprise la raison & la justice.

III.

La véritable prudence est le plus ferme appuy d'un Estat; mais on le defend incomparablement mieux par esprit & par adresse, que par la force; & c'est plutôt l'habileté de ceux qui gouvernent, qui le conserve, que les places fortes, & les nombreuses garnisons que l'on entretient sur la frontière. La prudence presuppose une parfaite connoissance des choses dans leur fond, & elle sert à découvrir tout ce qui peut arriver, & jusques aux moindres accidens.

IV. Un

IV.

Un Souverain ne peut ni sûrement ni prudemment commettre quelqu'un pour exercer entièrement sa fonction. Il n'est pas fort rare de trouver des gens plus sages, plus éclairés, & plus capables de remplir cette haute dignité, que le Roy, mais on n'en trouvera jamais choisis de Dieu comme luy pour gouverner les peuples. Le Souverain de tous les Monarques ne manque point d'assister très-particulièrement les Rois, sa providence travaille continuellement pour eux, d'autant qu'il les a choisis afin de s'en servir comme de mer-

A 3 veil-

6 *Reflexions, ou Maximes*
veilleux instrumens pour l'e-
xecution de ses plus nobles
desseins; les graces qu'ils re-
çoivent de Dieu sont plus fre-
quentes & plus abondantes
que toutes celles qu'il accorde
aux particuliers. C'est unique-
ment aux Rois & aux Souve-
rains, à qui il donne un Ar-
change, ou plusieurs Anges
pour les garder & les aider à
bien gouverner leurs Estats; &
il est important que l'on sça-
che, que les Rois peuvent
bien se décharger du poids
des affaires sur leurs ministres,
& choisir quelques-uns des
plus capables de leurs sujets
pour travailler en leur place,
mais qu'ils n'ont pas le pou-
voir de commander aux An-
ges

ges que Dieu leur a donnez,
& qu'il semble n'avoir voulu
appliquer qu'à cette fonction,
de passer jusques en la person-
ne de ceux qu'ils veulent
choisir pour gouverner l'Es-
tat.

V.

Il ne faut pas qu'un Prince
regarde la royauté comme un
bien qui luy est venu par suc-
cession, ny comme une fa-
veur extraordinaire de la for-
tune, & un heureux coup d'é-
toile, mais il la doit confide-
rer comme l'affaire de Dieu &
une commission de la dernie-
re importance qu'il luy a dai-
gné confier. Les Rois de Per-
se n'avoient pas autrefois la

8 *Reflexions, ou Maximes*
liberté de reposer autant de
temps qu'ils l'eussent bien de-
siré; un officier venoit les ré-
veiller tous les jours de grand
matin, & il estoit obligé de
dire au Prince; Seigneur, le-
vez-vous promptement, afin
de travailler aux affaires que
Dieu vous a mises entre les
mains. Un Prince Chrestien
doit profiter de cet avertisse-
ment que sa propre conscien-
ce ne manque pas de luy don-
ner, & il ne doit point regar-
der sa condition comme un
estat plein de douceur & de
felicité pour luy, mais plutôt
comme un employ tres-diffi-
cile, & une charge qui doit
l'occuper incessamment.

V I. Re-

VI.

Regner, est une chose tres-difficile & tres-dangereuse tout ensemble. Les fujets donnent la meilleure partie de leur vie au travail, ils sont retenus dans le devoir par les loix, & ils ont des amis sinceres qui les reprennent quand ils font mal. Tout cela manque aux Rois & aux Souverains, dit Isocrate; la necessité ne les oblige point de travailler, leur grande puissance les met audessus des loix, & la Majesté qui les environne, ébloüit tellement ceux qui les approchent, qu'ils n'osent leur dire la verité, ny leur marquer leurs defauts; sans doute

A 5 que

10 *Reflexions, ou Maximes*
que leur besoin est extrême,
& leur condition plus fâcheu-
se que l'on ne se l'imagine;
Mais il faut que leur vertu
supplée à tout ce qui leur
manque.

VII.

Un Prince n'a rien à crain-
dre, quand il tient toujours sa
Majesté & sa Couronne entre
la crainte de Dieu, & l'affec-
tion des peuples. Que le Roy
craigne Dieu, & qu'il tâche de
gagner les cœurs de ses sujets,
il sera chéri de Dieu & des
hommes. Qu'il se donne à
Dieu sans reserve, Dieu le
comblera de toutes sortes de
benedictions, & il luy donne-
ra le cœur de tous les hom-
mes.

Royales & Politiques. II
mes. Enfin si le Roy s'étudie
à devenir bien-faisant, doux,
careffant, humain envers tous
ceux qui sont sous sa domina-
tion, je l'affure que son regne
sera le plus tranquile, & le
plus heureux du monde.

VIII.

Il n'est rien dont un Prin-
ce ait plus de besoin, que de
Dieu; & entre toutes les crea-
tures raisonnables, il n'en est
point qui ait un si grand be-
soin de Dieu, que celuy qui
commande aux autres avec u-
ne souveraine autorité: Il
est donc clair que son premier
soin doit estre de bien servir
Dieu luy-même, & de le fai-
re honorer dans son Royau-

A 6 me.

12 *Reflexions, ou Maximes*
me. On est digne de commander aux hommes, quand on sçait obeir parfaitement à Dieu, mais on ne merite pas de gouverner, quand on s'oublie que l'on est sujet de Dieu, qui est le Premier & le Souverain de tous les Monarques. Un Prince qui s'efforcera de contenter Dieu, & qui prendra soin de toutes les choses qui regardent son service, peut s'assurer que Dieu benira ses entreprises, & qu'il aura même un soin tout particulier de ses affaires temporelles.

IX.

La Foy & la Religion sont l'appuy le plus ferme, & le plus solide fondement d'un Empire ;

pire ; l'Estat s'augmente à mesure qu'elles prennent de l'accroissement, & leur diminution est cause que dans un Royaume les choses tombent en decadence, & deperissent insensiblement. Que le Prince sçache que c'est particulièrement à la foy qu'il est redevable de la soumission tres-parfaite qu'il trouve dans l'esprit des peuples ; mais en recompense, la foy exige du Prince l'établissement de ses mysteres, de ses veritez & de ses ceremonies. La foy n'a point de sujet plus legitime qu'un Roy, c'est de la hauteur & de la grandeur d'un Souverain qu'elle reçoit tout son lustre & son plus vif éclat ;

14 *Reflexions, ou Maximes*
mais il faut dire aussi que le
Prince n'a point de meilleure
defense, ny de protection plus
forte contre tous ses ennemis,
que les veritez infaillibles &
les maximes incontestables de
la foy. Où la foy fleurit, là re-
gne une politique toute sa-
crée & toute sainte; mais où
elle est dans le mépris & dans
le rabais, là il ne peut y avoir
de politique fort juste, ny fort
heureuse; car bien loin de
renverser l'ordre des choses,
en se servant de la Religion
comme d'un moyen, & regar-
dant l'autorité suprême & le
gouvernement absolu comme
son unique but & sa fin, elle
emploie, au contraire, les
forces de l'Etat & la souverai-
ne

ne puissance comme de tres-excellens moyens, afin d'établir la solide pieté & la veritable Religion, & voila la seule fin qu'elle se propose.

X.

Etendre la Religion parmi les infidelles, c'est une noble & glorieuse occupation pour un Roy, & qui luy convient tres-fort; mais il reüffira tout autrement & gagnera bien davantage avec la foy, qu'en poussant fort loin ses conquestes par la force de ses armes. Je sçay qu'avec de puissantes armées on peut reduire des nations entieres, & leur faire ployer le coü en les chargeant de fers; mais la Religion

16 *Reflexions, ou Maximes*
ligion se soumet tout un
Royaume sans faire la moindre violence à personne, & gagne le cœur des plus opiniâtres. Quand on use de cet innocent artifice, la sujettion paroît douce à ceux qui sont vaincus, ils ont de la joie de se voir réduits de la sorte, & ils ne peuvent s'empêcher d'aimer les personnes qui leur ont osté la liberté. Ils se croient même obligez de rendre graces à la divine providence, de ce qu'il luy a plû se servir des armes & des combats, comme d'un excellent moyen pour leur ouvrir enfin les yeux de l'esprit, & leur faire goûter les admirables veritez que la foy cache dans son obscurité

rité

Royales & Politiques. 17
rité si myfterieuse & si fe-
conde.

II. D E C A D E.

XI. **C**E fut un sentiment
digne d'une ame
vraiment Royale, que celuy
qu'eut autrefois l'illustre Pe-
lopidas, quand il répondit à
ceux qui le conjuroient fort
preffement de se vouloir
ménager davantage, & de ne
pas exposer si librement sa vie;
cet avis est bon à donner à un
particulier, qui a raison de se
conserver & de travailler uni-
quement pour soy; mais il
n'est nullement propre à un
Roy, qui ne doit avoir égard
qu'au bien de ses fujets, & qui
est obligé de negliger ses pro-
pres.

18 *Reflexions, ou Maximes*
presinterests, quand il s'agit
de defendre & de conserver
son peuple. La personne du
Roy est reuestüe d'une maje-
sté purement humaine, au lieu
que le bien public & l'interest
de tout un Royaume, ont je
ne sçay quoy de divin, & c'est
une maxime approuvée des
plus habiles Philosophes, &
des Theologiens les plus éclai-
rez, que plus le bien est com-
mun & plus étendu, plus il est
divin.

XII.

Un Prince se tromperoit
extrémement, s'il croyoit que
l'Estat est plus à luy, qu'il n'est
luy-même à l'Estat. Tout son
soin & toute son application
doit

doit aller à le servir utilement & sans relâche. On peut dire que l'oïfiveté apprend aux particuliers à mal faire; & moy j'ajoute qu'un Souverain fait mal, dès qu'il cesse d'agir & de travailler pour le bien de ses fujets.

XIII.

La véritable generofité apprend à un Roy à se conserver pour le bien de fon Royaume, & à se ménager dans les occasions perilleufes, afin de servir plus utilement en d'autres rencontres ceux que Dieu a mis fous fa conduite. La haute generofité n'exige pas que l'on ait pofitivement averfion de la vie, mais que l'on regarde

20 *Reflexions, ou Maximes*
de la mort sans frayeur, & même qu'on la méprise. Je diray plus, l'amour même de la vie n'est pas incompatible avec le mépris de la mort ; d'autant que le mépris de ce mal, & l'amour, ou l'estime de ce bien, ne doivent avoir qu'une même fin, qui est le bien public.

XIV.

Le Prince estant seul, travaille neanmoins pour plusieurs ; c'est pourquoy il doit faire une serieuse reflexion sur sa conduite. Il y aura beaucoup de gens qui feront mal, s'il ne fait bien ; au lieu que plusieurs feront bien quand il ne fera point mal. A dire la
verité

verité un peu figurément, l'E-
tat est une grande machine
que le Souverain fait aller
comme il luy plaît, il depend
absolument de luy, d'en re-
gler tous les mouvemens, & il
peut aussi, ou par malice, ou
par negligence la ruiner entie-
rement. Le moindre vice dans
un Roy, est souvent cause
d'un furieux déreglement
parmy le peuple, & il n'en faut
quelquefois pas davantage
pour ruiner une Monarchie
tres-florissante; au lieu qu'es-
tant homme de bien, ou seu-
lement témoignant avoir de
l'inclination & de l'estime
pour la vertu, il conservera
facilement son autorité &
n'aura presque nulle peine
dans

22 *Reflexions, ou Maximes*
dans le gouvernement de son
Estat.

XV.

La volonté du Prince est une image du souverain pouvoir de Dieu ; en effet, comme Dieu fait tout ce qu'il luy plaît, parce qu'il le veut, de même un Prince oblige ses sujets à faire tout ce qui luy agrée. Mais afin qu'il ne manque rien à sa félicité, & que ses sujets jouissent aussi d'un parfait bonheur sous sa domination, il doit s'étudier à ne rechercher que ce qui est bon en soy, à ne s'attacher qu'à la solide vertu, & à aimer sur toutes choses la justice.

XVI.

XVI.

Un Roy doit estre fort éclairé sur deux points que j'estime pour luy de la dernière consequence. Le premier est, qu'il commande à des hommes, & l'autre, qu'il est homme luy-même. La première consideration l'obligera d'estre fort humain, l'autre luy doit donner de l'averfion pour la fierté. Puisque Dieu l'a choisi pour gouverner des hommes, il faut qu'il s'étudie d'avoir la douceur, la bonté, & la facilité d'un pere; & puis qu'il est homme luy-même, il ne doit pas commander avec orgueil, ny estre un Seigneur fâcheux & un Maistre insupportable.

XVII.

XVII.

Il ne faut pas qu'un Prince qui se voit environné de grandeur, & au dessus de tout ce qu'il y a de gens dans son Royaume, en devienne plus fier & plus superbe; afin de pouvoir rabbattre plus aisément l'orgueil qui pourroit luy monter à la teste, il doit considerer qu'il n'est pas immortel, & que de tout ce qu'il possède en ce monde, il ne luy restera après cette vie, que la seule vertu, qui est toujours accompagnée des biens réels & solides, & qui renferme effectivement toutes sortes d'avantages en quelque lieu qu'elle se rencontre.

XVIII.

XVIII.

On ne doit jamais juger de la grandeur d'un Souverain par sa fortune, mais par sa vertu, par son application aux affaires, & par sa belle & excellente conduite. S'il a de la prudence & de la vertu, vous le devez regarder comme un fort grand Prince, encore qu'il soit malheureux dans ses entreprises. Apprenez une bonne fois, que ce ne sont point les succès, mais seulement le dessein, le projet, & la resolution qui découvrent l'habileté & la sagesse d'un Monarque.

XIX.

Les vertus d'un Prince ne
B doi-

26 *Reflexions, ou Maximes*
doivent point estre fausses,
contrefaites, & trompeuses,
mais veritables & solides;
dautant que ny l'ambition,
ny la dependance ne peuvent
se rencontrer dans le poste
qu'il occupe. Ce sont là, je
l'avoüe, les pretextes dont se
couvrent ceux qui desirent de
pousser bien loin leur fortu-
ne; car ils se contentent ordi-
nairement de l'apparence de
la vertu, & ne luy font la cour
qu'afin de profiter de ses ri-
chesses; ils luy arrachent son
voile, ils luy prennent son
manteau, afin de s'en parer,
la laissant seule & comme pri-
sonniere. Aussi, à parler fin-
cerement, jamais la vertu n'est
moins libre, que quand es-
tant

tant dans le rabais & dans le
dernier mépris, elle sert d'ap-
puy à l'ambition qui n'em-
prunte d'elle que son dehors
& son extérieur seulement.

XX.

Ce n'est nullement l'autho-
rité & la puissance qui doit re-
gler les actions & les volontez
d'un Roy, mais la bien-séan-
ce & la juste raison. Celuy qui
peut tout, ne doit vouloir
pourtant que ce qui est per-
mis; il ne faut donc pas qu'un
Prince se mette dans la teste,
qu'il peut faire tout ce qu'il
veut; il ne peut faire autre
chose, que ce qu'il doit faire
raisonnablement. Si la fortu-
ne donnoit la liberté à celuy
B 2 qu'elle

28 *Reflexions, ou Maximes*
qu'elle caresse, d'entreprendre tout ce que sa passion luy suggere, on ne verroit tous les jours que d'extrêmes desolations & un renversement general dans le monde. Je confesse qu'un homme qui a le souverain pouvoir en main, est capable de faire beaucoup de mal. Mais il faut aussi demeurer d'accord avec moy, qu'il ne sçauroit se conserver long-temps en s'appliquant continuellement à mal faire.

III. DECADE.

XXI. **U**N Prince qui s'étudie de garder en toutes choses l'honnesteté & la bien-séance, merite certaine-
ne-

nement beaucoup de loüanges. Cette precieuse qualité n'a qu'un lustre fort commun quand elle se trouve chez les particuliers ; mais elle brille d'une façon toute extraordinaire dans les Souverains & dans ceux qui ont des charges publiques , & de l'authorité sur les peuples ; c'est pourquoy comme il n'y a presque personne qui ne les observe , & qui ne se donne la liberté de juger de leurs actions, ils doivent éviter avec tout le soin possible, de ne jamais tomber en certaines fautes que les particuliers commettent sans scrupule , parce qu'on les excuse facilement, & qu'ils n'ont nulle peine d'en obtenir le

30 *Reflexions, ou Maximes*
pardon. Que les Princes se sou-
viennent, s'il leur plaît, que
leur propre grandeur leur est
souvent nuisible, d'autant que
l'on n'ose les contredire en
quoy que ce soit, d'autant
qu'ils peuvent aimer sans au-
cune resistance, & entrepren-
dre impunément tout ce qui
leur vient dans la fantaisie.

XXII.

La souveraine puissance
n'est pas exempte de servitu-
de, car il y a bien des choses
que l'on souffre dans les parti-
culiers, qui sont néanmoins
incompatibles avec la gran-
deur & la majesté des Rois, ils
ne peuvent donc pas tout ce
que peuvent leurs sujets; aussi
Sene-

Seneque parlant à un homme de la premiere consideration, ne feignit point de luy dire: Il ne vous est pas permis de faire cent choses que des gens de neant semblent avoir droit de faire. Croyez-moy, c'est une fort grande servitude qu'une haute fortune: vous ne pouvez pas en bien des rencontres contenter vostre inclination, ny venir à bout de ce que vous desirez le plus ardemment. Il faut, malgré que vous en ayez, donner audience à je ne sçay combien de personnes, écouter les plaintes de vos sujets, recevoir leurs requestes, examiner leurs demandes, & donner la meilleure partie de vostre loi-

32 *Reflexions, ou Maximes.*
fir à des affaires tres-épineu-
ses, & qui sont fort souvent de
la derniere importance.

X X I I I.

N'est-il pas bien glorieux à
un Prince qui se voit en estat
de faire tout ce qui luy plaît,
de souffrir genereusement le
mal qu'on a tâché de luy pro-
curer, de pardonner avec fa-
cilité les injures faites à sa pro-
pre personne, & de punir se-
verement ceux qui ont eu
l'audace de maltraiter & d'ou-
trager ses sujets? Car, à n'en
point mentir, on est fort libe-
ral quand on dispose du bien
d'autruy, mais on ne l'est gue-
res, quand on dispose de son
propre bien. Le thrône où le
Roy

Roy est assis, & la majesté qui l'environne, demandent un courage élevé, & une ame tout à fait heroïque; eh! qui ne sçait, que la parfaite generosité consiste à ne tirer point vengeance des injures que l'on a receües, à ne se choquer pas facilement de cent sortes de choses qui arrivent, à témoigner, autant qu'il se peut, de la bonté à tout le monde, à ne se point abandonner au chagrin, & à ne se laisser jamais dominer par ses passions. J'appelle cela un grand cœur, & c'est estre vraiment brave, hardi, & courageux, sans se mettre en danger de passer pour temeraire.

XXIV.

La clemence est si absolument necessaire à un grand Prince, qu'elle sert à faire voir qu'il est Prince en effet, ne laissant pas même lieu à personne d'en douter. J'ay dit que la prudence le fait paroître ce qu'il est en effet, parce qu'en moderant la severité & la rigueur de la loy morte, on le regarde comme une loy vivante. J'ay dit aussi qu'elle confirme les sujets dans l'opinion qu'ils ont que celuy qui les gouverne, est effectivement Roy, dautant que par un procedé plein d'equité, de sagesse, de bonté & de douceur, il se rend maistre des cœurs,

cœurs,

cœurs, & établit son empire dans leurs esprits. Le devoir d'un Souverain est de considérer deux choses fort éloignées l'une de l'autre, à sçavoir, le coupable & l'Estat. Si le coupable par la faute qu'il a commise peut nuire au bien de l'Estat, il faut user de clemence envers l'Estat, & punir severement le criminel; mais si la faute n'est pas d'une grande consequence, ou si la qualité & la profession de celuy qui l'a commise, peuvent donner lieu à la remission, je maintiens que le Prince est obligé d'user de sa clemence, & d'empêcher que l'on ne châtie le criminel selon toute la rigueur des loix.

XXV.

Le bonheur, & même la vie des fujets estant en quelque maniere sur le visage du Prince, il ne doit donner nulle entrée dans son ame à la colere, qui est une passion fort semblable à l'yvresse. Il faut aussi qu'il conserve son cœur parfaitement libre, afin que toutes les choses exterieures ne l'embarassent point & ne fassent sur luy aucune impression; qu'il s'étudie de paroître toujours égal à luy-même, toujours tranquile & exempt des passions les plus ardentes. Il ne faut pas que les evenemens les plus étranges & les plus surprénans soient capables

bles

bles de faire voler jusques dans son ame de petites étincelles de chagrin, s'il est permis d'user de cette expression. Je veux que l'on ait outragé sensiblement un Prince, que quelqu'un de ses sujets luy ait perdu le respect, il ne doit pas pour cela se donner en proye à la colere ny se venger en perdant le calme de son esprit, & en obscurcissant par les noirs & tristes effets de la melancolie, la serenité, l'éclat & le brillant de la majesté souveraine. Il n'appartient qu'à ses Officiers de connoître de ces fortes de crimes, & d'en ordonner le châtiment.

XXVI.

Un Souverain doit gouverner ses peuples avec tant d'équité, de moderation & de sagesse, & vivre si exemplairement, qu'il n'ait jamais besoin de pardon; mais il faut qu'il l'accorde aux autres sans se faire beaucoup prier. Je tiens, pour moy, que les supplices & les châtimens reiterez font autant de tort aux Princes, que les enterremens trop frequens aux Medecins. Que ce soit un pur malheur ou un defaut de science & d'experience, tous deux ne valent rien. C'est quasi vivre dans une guerre perpetuelle, que d'estre sous la domination d'un Prince dur

dur

dur & cruel. Il ne faut point châtier les coupables pour les faire beaucoup endurer, mais seulement afin de rendre les autres sages & les retenir dans le devoir par quelque terrible exemple de sévérité & de rigueur. On ne doit pas aussi pardonner à cause de la douceur & du plaisir qu'il y a; mais à dessein d'engager les personnes coupables de quelque faute semblable, à s'en repentir & à s'en corriger. Le Prince usant de sa clemence, fait que les gens de bien conçoivent encore une plus forte aversion des moindres fautes, & il empêche aussi par ce moyen tous les sujets de tomber dans quelque excès; & pour le dire en
un

40 *Reflexions, ou Maximes*
un mot, il est bien plus noble
& plus glorieux de corriger les
fautes & les manquemens des
peuples par la douceur, que
par la rigueur des supplices.

XXVII.

Le châtiment que l'on or-
donne n'est pas tant à cause
que l'on a manqué, qu'afin
que l'on ne manque plus à l'a-
venir. Le passé est sans reme-
de, la precaution sert pour l'a-
venir. Il est quelquefois ne-
cessaire de condamner à la
mort un homme qui a tres-
mal vécu, afin que plusieurs
apprennent à bien vivre. Un
malade déreglé & bizarre, ob-
lige son Medecin d'estre seve-
re & rigoureux. Il y auroit au-
tant.

tant de cruauté à pardonner indifferemment à toutes fortes de gens, qu'à ne vouloir pardonner à qui que ce soit. Regner, c'est un employ, c'est un art qui a ses regles particulieres, & qui demande plus d'habileté qu'on ne se l'imagine. L'art de la Royauté consiste à estre fort equitable; l'artifice, l'industrie & l'employ, ont pour but, la tranquillité publique & la felicité de tous les particuliers.

XXVIII.

C'est effectivement se condamner soi-même, que de pardonner à un méchant homme. Le repos d'un Estat n'est appuyé que sur le châtiment
des

42 *Reflexions, ou Maximes*
des crimes. Un Prince est ob-
ligé de faire punir les atten-
tats qui se commettent, tant
contre sa propre personne,
que contre ses sujets; il faut
pour cela qu'il autorise ses
Officiers & ses Ministres, &
qu'il leur laisse une entiere li-
berté de juger & de conda-
mner les coupables. Il ne doit
point sans grande raison cas-
ser leurs arrests, ny même y
rien changer, afin que les mé-
chans ne soient pas seulement
retenus par la crainte, mais
encore afin qu'ils n'ayent
point l'assurance de se presen-
ter devant le Roy pour obte-
nir de sa clemence la remission
de leurs crimes. Quand on
rend la justice avec trop de
pre-

precipitation, il est bien difficile qu'il ne s'y glisse quelque injustice, & je tiens qu'un arrest prononcé à la haste & sans reflexion, ne scauroit estre fort equitable.

XXIX.

Un Prince ne doit jamais punir luy-même ceux qu'il a trouvez en faute, ny aussi permettre qu'on les châtie en sa presence; & j'estime que c'est une excellente regle pour conserver l'Estat, que celle qui veut que le Prince s'efforce d'estre plus aimé que craint. De vray, on ne scauroit aimer sincerement une personne, que l'on ne craigne en même temps de luy déplaire & de

44 *Reflexions, ou Maximes*
de l'offenser ; au lieu que l'on
peut avoir de la crainte, sans
que pour cela l'on aime celuy
que l'on craint. Je vais plus
loin, & je soutiens que d'or-
dinaire la crainte & l'aversion
sont unies ensemble. Il est
donc plus à propos qu'un Sou-
verain s'étudie de se faire ai-
mer de tous, & de n'estre haï
de personne. Un moyen fort
sûr pour arriver à ce but, est
de se réserver à faire tout le
bien qu'il y a à faire dans un
Estat, & de donner les char-
ges, les emplois & les recom-
penses à ceux qui en sont di-
gnes, & de laisser aux Juges
& aux autres Officiers le soin
de punir les coupables. Si le
Roy veut toujours regler sa
con-

con-

conduite sur ce pied-là, il est indubitable que ceux qui seront recompensez, l'aimeront & le regarderont comme leur bienfaiteur, & qu'il ne fera point haï de ceux que l'on condamnera, puis qu'il n'aura pas esté leur juge.

X X X.

Il faut qu'un Prince reserve toujours une oreille pour entendre les raisons de celuy que l'on aura accusé comme coupable. Qu'il attende avec patience la verité, laquelle est extrêmement redevable au temps, puisque c'est luy qui la decouvre. Il n'y va pas de beaucoup, de differer l'execution d'un arrest, puisque l'on est

est

46 *Reflexions, ou Maximes*
est toujours en estat de châ-
tier le coupable, mais il n'y a
plus de retour quand la sen-
tence est executée. Il est quel-
quefois à propos de dissimu-
ler, & j'aimerois beaucoup
mieux qu'un Souverain s'ex-
posast à estre trompé, que de
se trop confier en ses lumieres.
Qu'il s'accoûtume donc à par-
donner genereusement, pre-
nant quelquefois plaisir à
ignorer ce qu'il n'auroit pas
dû dissimuler.

IV. DECADE.

XXXI. **U**Ne sedition
peut bien fou-
vent causer de plus grands
maux dans l'Estat, qu'une
guerre tres-fâcheuse. La sedi-
tion

tion n'est pas un mal sans remede dans le commencement, au lieu qu'il devient mortel & incurable, si on le laisse augmenter; il faut même l'apprehender quand il est sur son declin. Il est tout-à-fait necessaire en ces sortes de rencontres, de faire un grand & terrible exemple, afin que tous les autres mutins rentrent dans leur devoir; c'est les gagner adroitement par la severité dont l'on use à l'égard de l'un des coupables, & par la douceur avec laquelle on les traite, en leur accordant le pardon de leur faute; mais c'est ne rien faire qui vaille, & quelquefois s'exposer à tout perdre, que de ne vouloir point

48 *Reflexions, ou Maximes*
point alors pardonner à qui
que ce soit; & l'on peut dire
que l'on fait autant de pertes,
que l'on châtie de personnes.
Sedition & murmure sont
deux choses bien différentes,
& on ne doit pas les confon-
dre. Il ne faut nullement s'é-
mouvoir des plaintes & des
discours un peu trop libres
auxquels le vulgaire se laisse
facilement emporter, & n'en
faire pas d'estat. Mais il faut
promptement remédier à tout
ce qui a seulement l'ombre &
l'apparence de sedition & de
revolte.

XXXII.

Un Prince doit presque tou-
jours se defier de ses actions,
&

& estre plus exact & plus vigilant sur ce point, que lors qu'il a de puissans ennemis en teste. Il ne faut pas qu'il apprehende de souffrir le mal, mais il doit éviter soigneusement de ne le pas faire; parce que l'un suit necessairement de l'autre; il faut faire une grande difference d'un Roy avec un Tyran; Le Roy craint pour ses sujets, parce qu'il les aime; le Tyran craint ses sujets, parce qu'il n'a de l'amour que pour soy-même. Le Roy s'employe avec une extrême bonté pour ses sujets, afin qu'il ne leur arrive rien de fâcheux; Le Tyran ne songe qu'à ses propres interests, & qu'à empêcher qu'on ne luy fasse au-

C

cun

50 *Reflexions, ou Maximes*
cun mal. L'autorité du Prince, & l'amour que les peuples luy portent, sont les deux choses qui contribüent davantage à la conservation de l'Estat; & ce qui maintient l'autorité, c'est la crainte jointe à l'estime, ou si vous voulez, l'admiration. La belle & excellente maniere de gouverner fait que l'on admire le Prince, sans parler des vertus qui brillent en sa personne; son pouvoir le fait craindre, & sa vertu le fait aimer.

XXXIII.

Celuy qu'il a plû à Dieu de faire monter sur le thrône, doit se servir des autres afin de bien gouverner, mais non
pas

pas pour regner. Il faut qu'il regne seul; il doit écouter avec plaisir, & recevoir avec joye tous les conseils & les avis qu'on a à luy donner, mais il faut qu'il rejette avec soin les flatteries: Je dis plus, il doit les craindre extraordinairement, parce qu'elles ne laissent pas de faire impression sur l'esprit de ceux qui les rebutent; & si elles ne font pas toujours du mal, il est certain qu'elles ne peuvent jamais estre utiles. Il est bon qu'un Prince éclaire de temps en temps par sa presence les assemblées, où l'on decide en son nom & par son autorité les affaires, tant celles qui concernent l'Estat, que celles

52 *Reflexions, ou Maximes*
qui regardent les particuliers,
car enfin il est tres-mal-aisé de
ne se tromper pas, quand on
ne sçait les choses que sur le
rapport que d'autres nous en
font.

XXXIV.

C'est une chose sûre, que
celuy qui se laisse abbattre par
la mauvaise fortune, & à qui
le courage manque dans l'ad-
versité, deviendra prodigieu-
sément fier, & se rendra in-
supportable à tout le monde,
quand il se verra élevé au su-
prême gouvernement. Cer-
tes on n'est nullement propre
pour commander à qui que ce
soit, lors qu'on ne peut rien
endurer de personne. Il ne
faut

faut jamais employer au gouvernement des autres, certaines gens qui sont naturellement defians, soupçonneux & malins. Celuy qui commande peut s'assurer d'estre obei, si ses fujets ou ses inferieurs ont mis en luy toute leur confiance, mais si au contraire, il est dans une perpetuelle defiance, s'il se fatigue, s'il se tourmente sans cesse afin que l'on execute ses ordres, je dis qu'il ne reüssira jamais dans sa conduite, & qu'il ne viendra point à ses fins. En un mot, ce sera plutôt un conducteur de forçats & de malheureux esclaves, qu'un chef & un gouverneur de personnes libres.

XXXV.

On n'est nullement propre pour le commandement quand on se laisse prevenir inconsiderément par le premier discours que l'on entend ; ny aussi quand, sans faire la moindre resistance, on se rend à la moindre difficulté qui se presente. Un homme de commandement a besoin de courage, il doit estre ferme, resolu & admirablement intrepide ; que les dangers, les bizarreries & les caprices de la fortune ne troublent jamais la tranquillité de son esprit ; que son cœur ne sorte point de son assiete ordinaire, quelque fâcheux accident qui puisse arriver ;

ver; enfin, que le bien & le mal, quelque grand qu'il puisse estre, ne luy paroisse jamais que fort petit, & tres-leger.

XXXVI.

Il est d'une extrême consequence aux Souverains de sçavoir mettre de la difference entre donner des charges, & donner des recompenses. On doit recompenser ceux qui ont rendu service au Prince, ou qui ont obligé l'Estat. La charge ou l'employ presuppose la capacité; de sorte qu'il ne faut point recompenser les services par des charges, quand les gens n'ont pas assez d'habileté pour les exercer. J'ajouâteray même, que quand

56 *Reflexions, ou Maximes*
deux personnes font leur cour
& follicitent un employ, s'il
se trouve que l'un ait beau-
coup de services, mais fort
peu de lumiere, de capacité &
d'experience; & l'autre peu
de services, & toute la capaci-
té necessaire, l'on doit prefe-
rer sans difficulté celuy qui est
plus capable à celuy qui a ren-
du de plus grands services.
Les plus fideles Conseillers du
Prince ne sont pas ceux qui
ont une complaisance aveugle
pour toutes ses volontez, mais
il doit se fier uniquement à
ceux qui luy parlent sincere-
ment, & qui n'entrent pas
toujours dans ses sentimens.

XXXVII.

XXXVII.

Il n'est nullement à propos de confier de grands emplois à des gens dont la naissance est basse, obscure & roturiere, & j'exhorte fort les Rois de se vouloir servir le plus qu'ils pourront des personnes d'extraction noble & illustre, tant pour l'exercice de la justice, que pour maintenir leur auctorité souveraine dans les villes & dans les provinces, la raison de cecy est evidente, car enfin un homme se sent toujours beaucoup de son origine & de sa naissance, il luy en reste toujours quelque idée dans l'esprit, & il ne peut, comme semble, effacer entiere-

C 5 ment

58 *Reflexions, ou Maximes*
ment ces premiers sentimens
si beaux & si élevez, ny man-
quer si facilement qu'un autre
à son devoir, parce que ce se-
roit se flêtrir doublement, &
eclipser ces brillantes & heu-
reuses qualitez qui découlent
avec le sang dans le cœur des
Gentilshommes. On doit tou-
tefois regler les emplois & les
commissions sur les services &
sur le merite des gens, & il ne
faut point élever un homme
aux premieres charges, qu'a-
près l'avoir éprouvé durant
quelque temps dans celles qui
sont de moindre considéra-
tion, parce qu'un avance-
ment trop prompt & une hau-
te fortune, venuë comme en
un instant, est d'ordinaire le
but

but

but de l'envie, & déplaist à tout le monde; en effet nous voyons que les personnes qui montent tout d'un coup aux premieres dignitez du Royau- me, trouvent autant de jaloux de leur grandeur, & de cen- seurs de leurs actions & de leurs paroles, qu'il y a de gens au deffous d'eux.

XXXVIII.

Un Prince qui ne veut point se tromper dans le choix de ses Officiers & de ses Con- seillers, doit avoir plus d'égard au bon sens & au jugement, qu'à la vivacité de l'esprit & au feu de l'imagination. La bonne opinion qu'un esprit subtil, prompt & delié, a de

60 *Reflexions, ou Maximes*
foy-même est fort contraire à
la prudence; & ces sortes de
gens-là sont sujets à tomber
dans l'erreur, & à s'aveugler
par le trop de lumiere qu'ils
ont, ou qu'ils croyent avoir.
Le flegme, la patience & la
moderation sont absolument
nécessaires à ceux qui doivent
terminer les differens qui ar-
rivent entre les particuliers,
& qui ont beaucoup de gens à
contenter; cela ne leur sert pas
seulement, pour adoucir la
fatigue qui est inseparable de
l'employ qu'ils ont, mais en-
core pour se delivrer de mille
importunitez. Après tout s'il
faloit se tourner vers l'une de
ces deux extremitéz, à l'irre-
solution ou à la precipitation;
je

Royales & Politiques. 61
je choirois plûtoft une reso-
lution un peu trop prompte,
que de demeurer dans une
certaine lenteur qui ne deter-
mine rien. Quand on est ob-
ligé de donner conseil, il faut
avoir plus d'égard à la pru-
dence & à ce qu'il est à propos
de faire, qu'au bonheur & au
succés qui en peut arriver. De
vray, un homme peut dire
ce que l'on doit faire prudem-
ment & regler selon les lumie-
res de son esprit & les veües
de ses experiences, les projets
& les entreprises du Roy qui
veut en estre éclairci, mais
il ne peut en aucune fa-
çon répondre du succés, ny
regler l'evenement, parce
qu'il n'est point de sagesse

62 *Reflexions, ou Maximes*
humaine qui s'estende ju-
sques-là.

XXXIX.

Les loix sont établies sur la
raison, mais les juges doivent
se regler suivant les loix. C'est
pecher evidemment contre la
prudence, que d'autoriser la
venalité des charges & des
emplois qui regardent le pu-
blic. Il ne faudroit pas aussi
permettre aux premiers Ma-
gistrats de s'entretenir du re-
venu de leurs charges, mais
on devroit leur donner des
appointemens suffisans pour
vivre avec honneur sans rien
prendre de qui que ce soit.
Que tous les Magistrats se
souviennent, qu'au commen-
cement

cement la moindre authorité paroît fort grande, mais que dans la fuite, la plus grande ne paroît que tres-mediocre; & que l'on ne voit que trop souvent changer ceux qui devant que d'entrer dans les charges estoient gens de bien, doux, careffans, honnestes & civils. Enfin il y a une chose qui croît prodigieusement chez nous, sans que nous y fassions reflexion; c'est la passion de gouverner, & de nous élever insensiblement au dessus des autres. Plus l'on trouve d'obeissance & de soumission, plus l'on veut estendre l'authorité & le commandement; les hommes s'y accoutument tellement, que dès
que

64 *Reflexions, ou Maximes*
que l'on se veut mettre en es-
tat de leur faire quelque resi-
stance, ils s'emportent avec
excès, & ne peuvent souffrir
que l'on mette un frein à leur
puissance; c'est de cette sorte
que l'on pousse si loin les bor-
nes des Royaumes & des em-
pires.

X L.

Trois choses contribuënt à
la perfection & à l'excellence
du gouvernement; & voicy
l'idée que je me suis formée
pour la conduite d'un Estat;
elle doit estre un peu resser-
rée, severe, & constante. Je
dis severe & non pas rigou-
reuse, parce qu'il faut execu-
ter par la severité & par la
dou-

ceur ce que l'on a resolu de faire, car ce sont les moyens generaux pour arriver à la fin que l'on s'est proposée. Je dis reserrée, dautant qu'un Prince ne doit point diviser son employ, ny partager son authorité, mais il la doit conserver toute entiere chez soy. Je dis constante, & cela marque qu'il faut gouverner selon les loix & ne rien relâcher des anciennes coûtumes, ny souffrir aucune nouveauté dans l'Etat.

V. DECADE.

XLI. **U**N Prince doit se defier extrêmement de sa jeunesse, sur tout quand il n'a encore nulle ex-
pe-

perience, & qu'il se sent plein de feu & d'un naturel vif, prompt & entreprenant. Il faut alors qu'il tâche de se moderer, & qu'il ne fasse rien sans avis des plus sages & des plus habiles de son Royaume. Il ne doit nullement s'appuyer sur la bonté & la vivacité de son esprit, car de même qu'une bonne & excellente terre, où l'on ne fait pas souvent entrer le foc de la charüe, & où une main sage & habile ne jette jamais de grain, ne produit que des herbes inutiles & beaucoup d'épines; ainsi un beau naturel & une heureuse disposition d'esprit, que l'on ne prend pas soin de cultiver, & de tourner de bonne heure
à la

à la vertu & aux affaires, s'éteint peu à peu, & s'obscurcit entierement par le vice qui s'en empare facilement. La prudence ne s'acquiert pas seulement avec les années, & par un long usage des choses; mais l'étude, la reflexion, & la grande application servent à la faire venir devant le temps ordinaire. On ne doit pas s'en rapporter uniquement à l'expérience pour bien gouverner un Estat; la raison doit pour le moins y avoir autant de part.

XLII.

Un Souverain doit vivre & agir de telle maniere, que de tous ceux qui ont l'honneur

neur

68 *Reflexions, ou Maximes*
neur de l'approcher, il n'y en
ait pas un qui se trouve obligé
de manquer à ce qu'il doit à la
verité, pour ne pas perdre ses
bonnes graces. Il faut qu'il
aime ceux qui ont de la ver-
tu, que par sa sage conduite il
gagne le cœur des gens de
bien; sa cour ne doit point
estre un écueil pour la vertu,
& chacun y doit avoir une en-
tiere liberté de garder la fide-
lité qui est deüe au plus grand
de tous les Rois, qui est Dieu.
Il faut donc que le Prince par
sa maniere de gouverner l'Es-
tat, & de parler à ses sujets,
donne de l'assurance aux gens
de bien, une honneste liber-
té à ceux qui sont à son servi-
ce, & qui entrent dans ses
con-

con-

conseils, de luy dire ce qu'ils pensent & de ne luy jamais déguiser la verité. Il faut qu'il rejette les flatteurs, qu'il se rende non seulement inaccessible, mais encore terrible aux libertins & à toutes les personnes vicieuses de quelque rang ou qualité qu'elles puissent estre. J'avoüe qu'un homme ne vaut gueres de choses, quand il n'aime la vertu que pour son propre interest, veu qu'elle est aimable en elle-même, & qu'elle renferme son prix & son excellence; il n'est pas neanmoins defendu au Souverain de s'étudier à la vertu, & d'entreprendre quelque action de pieté afin de servir d'exemple à ses sujets; à
tout

70 *Reflexions, ou Maximes*
tout le moins, qu'il évite de
paroître méchant, pour ne
point donner occasion à plu-
sieurs de le devenir, & à d'au-
tres qui sont déjà fort avant
dans le desordre, d'en faire
gloire, & de ne se mettre plus
en peine de changer de vie.

XLIII.

Ce sont les loix qui main-
tiennent la justice, mais c'est
la candeur & la vie exemplaire
du Souverain qui autorise la
vertu. Il employe la force &
la rigueur des ordonnances
pour tenir les gens de guerre
dans le respect & dans l'obeif-
sance, & il donne du credit à
la vertu par ses bonnes a-
ctions. La bonté & la severité
unies

unies ensemble, contribüent à faire observer tres-exactement les loix qui ont esté établies pour le bien du Royaume. La justice, & l'equité dont elles sont accompagnées est un suffisant motif aux gens de bien pour y deferer entierement; & la rigueur qui les suit, sert merueilleusement à reduire les libertins & à arrester l'insolence des plus determinez. Il y a difference entre desobeir, & mépriser. Le mépris regarde celuy qui a porté ou établi la loy; la desobeissance va directement à combattre l'établissement de la loy. Quiconque viole la loy en secret, ne blesse pas la reputation de celuy qui en est l'autheur; mais
qui-

72 *Reflexions, ou Maximes*
quiconque la méprise ouver-
tement, traite avec plus d'in-
dignité le Prince ou le Legis-
lateur, que la loy même.

XLIV.

La multitude des loix &
des ordonnances ne sert qu'à
les décrier & qu'à les faire vio-
ler avec plus d'assurance; mais
le soin que l'on prend de les
faire observer, sert beaucoup
à les maintenir dans leur pre-
miere vigueur. A quoy servi-
ront beaucoup d'ordonnan-
ces & de loix méprisées, ou
entièrement oubliées? Il ne
faut qu'un petit nombre de
loix tres-exactement obser-
vées, pour retenir les peuples
dans le devoir. Une loy qui
dure

dure & qui ne se garde plus, est, à n'en point mentir, un exemple tres-pernicieux, un scandale public, & un sujet à beaucoup de gens de commettre toutes sortes de méchancetez. Il est bon de les changer quelquefois selon le temps & les occasions. Quand la loy ne fait point de honte au jugement & à la prudence du Legislatteur, & que d'un autre costé, elle est utile & avantageuse au public, il ne faut ny la negliger ny permettre qu'elle soit abolie. Ce n'est pas la raison qui fait la loy, c'est le besoin & la necessité jointe à la conviction que l'on a, qu'il est à propos de l'établir. On doit empêcher le plus

bb — D qu'on

74. *Reflexions, ou Maximes*
qu'on pourra, que la coûtume ne se fortifie, car estant tolérée par le Souverain, & receüe insensiblement parmy le peuple, elle se change en loy avec le temps, & impose une obligation aussi forte que les autres ordonnances du Prince. Il vaut mieux n'avoir que peu de loix, & les garder soigneusement & constamment, que d'en avoir plusieurs, quoique bonnes, qui ne s'observent que tres-rarement, & que l'on viole ou par mépris, ou par oubly; car ces sortes de loix venant à changer presque tous les jours, mettent le desordre & la confusion dans un Estat, & servent de pretexte aux murmures & aux crieries
du

du peuple. Enfin vous m'avouerez que c'est estre reduit à une servitude bien fâcheuse, que de ne pouvoir faire un pas, sans courir risque de tomber, & de n'oser entreprendre la moindre chose, qu'incontinent on ne trouve une loy, & une ordonnance qui defend le contraire. Voila pourquoy où il y a multitude de loix, il y a par necessité de grands manquemens, & des fautes sans nombre, & l'on n'y scauroit remedier, qu'en retranchant la pluspart des loix, des edits & des reglemens que l'on a multipliez sans besoin.

XLV.

Ceux qui ont la hardiesse

D 2 de

76 *Reflexions, ou Maximes*
de violer les premiers une loy,
doivent estre châtiez avec
plus de rigueur que les autres,
qui ont suivi leur mauvais
exemple. La raison est, que
les premiers péchent sans
exemple, qu'ils n'ont ny ex-
cuse ny pretexte, & qu'ils cau-
sent un grand scandale dans
tout le Royaume.

XLVI.

Les Rois sont obligez de
garder les loix civiles qu'ils
font pour le bien de l'Estat;
Car encore qu'ils ne se doi-
vent pas d'obeissance à eux-
mêmes, ils ne peuvent la re-
fuser legitimement à Dieu qui
est leur Souverain, ny à la loy
naturelle qui veut que la teste
soit

soit dans une grande union, & dans une parfaite intelligence avec les autres parties qui composent le corps; & que le Chef & le Maistre des peuples ne condamne pas luy-même ce qu'il commande aux autres d'approuver, & de recevoir comme une chose tres-conforme à la raison. Il est vray que les Rois ne sont point sujets à la peine & au châtiment, encore qu'ils se rendent effectivement coupables quand ils manquent à l'observation de la loy; ils ne sont pas obligez d'en rendre compte à ceux qui sont au dessous d'eux; mais aussi ils ne pourront pas se dispenser d'estre examinez severement là-dessus par leur

78 *Reflexions, ou Maximes*
Maistre & le premier Legisla-
teur, qui est Dieu, lequel les
châtiera avec une rigueur
nompareille, s'il les trouve
coupables de quelque grande
faute, lors qu'ils paroîtront
devant son tribunal, à la for-
tie de ce monde.

XLVII.

Il ne faut pas qu'un Prince
souffre que les coûtumes s'éta-
blissent, & prennent pied
dans ses Estats; car outre
qu'elles acquierent la force
des loix, quand on les a tole-
rées durant quelque temps, il y
a encore cecy de particulier à
considerer, qu'il est beaucoup
plus facile d'abolir la loy écri-
te, que d'aneantir la coûtu-
me.

me. Celle-là se revoque sans peine, & il n'est besoin que d'une demi feüille de papier pour en venir à bout; mais on éteint difficilement une coûtume que le peuple a receüe, & qu'il goûte depuis plusieurs années; il faut pour cela beaucoup de temps, beaucoup d'adresse & de patience.

XLVIII.

La meilleure regle que l'on puisse donner à un Souverain pour gouverner heureusement & paisiblement ses Estats, est de luy conseiller de vivre toujourns en homme de bien, & de cherir particulièrement ceux qui ont de la vertu & du merite. Sa conduite

D 4

est

80 *Reflexions, ou Maximes*
est l'idée de celle de tous ses
sujets; on se comportera dans
tout le Royaume, suivant
qu'il agira: quel mal seroit-ce
d'empoisonner la source & la
fontaine commune à tous?
Qu'un Prince considere donc
fort attentivement, autant
pour luy, que pour ses sujets,
qu'il enseigne aux autres à
mal faire, lors qu'il cesse de
faire le bien auquel son devoir
& le rang où il est, l'obligent
indispensablement. L'oisive-
té est un art qui apprend à ne
faire que du mal.

XLIX.

Il arrivera bien plutôt que
la nature manque à ce qu'elle
doit, que les peuples s'ou-
blient

blient de suivre & d'imiter les actions du Prince qui les gouverne. Il faut donc qu'il s'étudie de ne rien faire de mauvais & de choquant : Ses actions doivent donner de l'admiration & de la crainte tout ensemble ; & quoy qu'il vive sans loy & sans aucune contrainte, il doit pourtant se souvenir qu'il est luy-même une loy vivante ; & comme les loix que l'on nomme penales, causent de la frayeur, & que celles qui regardent le bon gouvernement & la Police, impriment je ne sçay quelle admiration dans l'esprit du vulgaire ; de même aussi, les actions particulieres du Souverain, quand elles sont selon

82 *Reflexions, ou Maximes*
la raison, & qu'elles sont faites par principe de vertu, condamnent hautement & tres-efficacement le desordre & la mauvaise vie des sujets, & donnent de l'admiration à tous ceux qui observent leur conduite, & qui regardent attentivement ces brillantes images & ces copies animées de la Divinité.

L.

Un bon & vertueux Prince, ainsi que Plutarque l'a remarqué, est une image vivante de Dieu, lequel, comme tout le monde sçait, est tres-bon, tres-puissant, & tres-sage. La bonté d'un Souverain luy inspire de faire du bien à tous
ses

ses sujets ; la sagesse dont il est rempli , fait qu'il ne se trompe jamais ; la puissance luy est d'un grand usage pour l'execution de ses desseins & de ses entreprises. Voila le portrait d'un Souverain accompli. Mais il faut dire tout le contraire d'un Prince vicieux & déreglé , c'est l'image du démon lequel se sert de luy pour faire tous les maux que l'on voit arriver dans le monde. En effet , aussi-tost qu'il s'est déclaré ennemy de la vertu , il employe sa puissance à tourmenter ses sujets ; car la souveraine autorité qui n'est point accompagnée de bonté , degenerate en cruauté & en tyrannie ; & lors qu'elle n'est

84 *Reflexions, ou Maximes*
point soutenuë par la pruden-
ce, elle n'est rien autre cho-
se, qu'une source funeste de
malheurs, de disgraces & d'in-
fortunes qui se répandent sur
tous les particuliers, & qui
viennent quelquefois à inon-
der l'Estat.

VI. DECADE.

LI. **L**E Prince doit estre
aussi religieux à gar-
der sa parole, qu'ardent à sou-
tenir sa dignité & les interests
de son Royaume. L'on a tout
perdu, quand on a perdu son
credit, qui est à peu près com-
me l'ame, laquelle ne rentre
plus dans un corps dont elle
s'est separée: il ne doit point
faire servir la Religion à l'ac-
crois-

croissement de ses Estats, ny garder fidelement sa parole, à cause qu'il y va de son interest; car si l'on vient à découvrir qu'il n'agit en l'un & en l'autre que par ce motif, il cessera d'estre estimé, ou perdra toute la bonne opinion que l'on avoit conceuë de luy, & jamais il ne se rétablira dans l'esprit des peuples, quelque artifice qu'il employe afin d'en venir à bout.

LII.

Les Rois ne doivent point se haster de promettre, mais ils doivent satisfaire sans delay & sans retardement à ce qu'ils ont promis. Il ne faut pas que l'on s'apperçoive

D 7 qu'un

86 *Reflexions, ou Maximes*
qu'un Souverain a de la difficulté à tenir sa parole, & il ne doit point y avoir un grand intervalle entre la promesse & l'exécution; on a dû prévoir, avant que s'engager; on peut dire qu'il y a un accord & un traité secret entre le Souverain & les sujets; & que les promesses servent à décharger le premier de l'obligation qu'il avoit contractée, & à faire jouir les autres du bien qu'ils attendoient; mais qu'il prenne garde de ne s'engager à faire du bien qu'à ceux qui en sont dignes, ou qui ont du mérite, de l'esprit, & de la fidélité par dessus le commun, afin qu'il les engage par ce moyen à servir utilement
l'Etat,

l'Estat, & qu'il ne soit jamais contraint de se repentir de leur avoir promis quelque chose.

LIII.

Que le Prince considere, s'il luy plaist, qu'il est obligé d'ajouter foy aux choses qu'on luy dit, & qu'il luy importe aussi beaucoup d'estre crû des autres. Pour le premier, il ne doit pas se rendre trop difficile à donner creance à ceux qui luy parlent; il feroit tort à sa dignité s'il jugeroit que parmy ses sujets, il y en eût d'assez hardis & d'assez insolens pour le vouloir tromper. Certes il n'y a point de châtiment trop rude pour
un

un homme qui ose mentir à son Roy ; & si quelqu'un venoit à tomber dans cette faute, il meriteroit d'estre puni avec toute la rigueur possible, & on devroit en faire un exemple si terrible, que la memoire s'en conservast durant plusieurs siecles. Si l'on prend d'autres mesures, on ne verra regner dans la Cour & dans le Palais d'un Monarque, que tromperies, déguisemens, fourberies, plaintes, murmures, faux rapports, & des médisances cruelles, qui naissent de l'ambition, de l'envie & de la flaterie. Pour le second, il faut qu'il soit si exact, si religieux, & si fidele à garder sa parole, & à satisfaire à ses promes-

mes-

messes, que chacun demeure convaincu, que promettre & executer, dire & faire, n'est chez luy qu'une même chose.

LIV.

La verité est si puissante, & a tant de force, qu'on ne sçau-
roit l'affoiblir, au lieu que l'ar-
tifice & le déguisement, dont
le mensonge tâche de se cou-
vrir, ne sçauroit empêcher
qu'il ne se trouve exposé à
mille fâcheux inconueniens.
On dit communément qu'un
homme qui ne sçait pas dissi-
muler, est incapable de re-
gner; mais il est certain que
celuy qui est porté à mentir, &
qui aime à déguiser la verité,
ne merite point de comman-
der

90 *Reflexions, ou Maximes*
der aux autres. Je confesse
qu'un Souverain n'auroit
gueres de prudence, s'il dé-
couvroit ses pensées, ses des-
seins, ses projets, & les affai-
res les plus secretes de l'Etat
à des gens qu'il ne connoist
que fort superficiellement, &
qui ne font point de son Con-
seil; mais il ne luy est jamais
permis de faire un mensonge,
ny d'user de déguisement &
de fourberie; parce que c'est
affoiblir son autorité, ternir
l'éclat de sa Majesté, abaisser
sa grandeur, & témoigner trop
visiblement qu'il n'a ny cou-
rage, ny experience.

L V.

La liberalité ne donne pas,
feu-

seulement du lustre & de l'éclat à la majesté d'un Roy, elle luy apporte encore du profit, & un gain tres-considerable. Eh! comment ne retireroit-il pas beaucoup d'utilité de l'avantage que ses sujets reçoivent? Il luy est donc glorieux, & avantageux tout ensemble, de faire du bien à son peuple; en effet il gagne, par les thresors qu'il répand, le cœur de ceux qui luy sont soumis, & il en peut attendre de fort grands services dans les occasions où il en aura besoin. Quelquefois en accordant une grace à un seul, on en gagne mille, qui esperent qu'avec le temps un semblable bonheur leur arrivera: Qu'il don-

92 *Reflexions, ou Maximes*
donne donc avec joye, & qu'il
se fasse un point d'honneur
d'estre liberal, & exact à re-
compenser les gens qui ont du
merite. Les recompenses ho-
norent ceux qui les reçoivent,
particulierement ceux qui ser-
vent dans les armées & les per-
sonnes sçavantes. Il est à pro-
pos que tout le monde ait
connoissance des bienfaits du
Prince à l'endroit des gens de
lettres, & de ceux qui font
bien leur devoir à la guerre;
mais il est bon de tenir secret
ce qui n'est pas tant une re-
compense, qu'une action de
charité à l'endroit des pauvres
& des miserables. Il doit se
faire un plaisir d'obliger ses
sujets & de les enrichir, sans
s'ar-

s'arrester à l'estime que cela luy donne dans l'esprit des peuples, lorsqu'on vient à sçavoir qu'il est si bon & si genereux. Il doit craindre davantage de ne pas assez donner à ceux qui ont rendu de grands services, que de donner trop à ceux qui ne meritent qu'une legere recompense: Qu'il ne laisse pas d'estre liberal à l'endroit des gens de bien, & de ceux aussi qui ont du merite & du sçavoir, encore que dans ce grand nombre il puisse y en avoir quelqu'un qui n'ait ny vertu, ny grande capacité. Il vaut mieux obliger les méchans en consideration des gens de bien, que de manquer à faire du bien à ceux-cy, à cause

94 *Reflexions, ou Maximes*
cause de ceux-là. Au reste,
comme il ne doit pas estre ma-
gnifique envers tous, il ne doit
point aussi estre trop réservé à
l'endroit de certaines person-
nes, & il faut qu'il se persuade
qu'il reçoit tout ce qu'il don-
ne à ceux qui ont servi l'Etat,
qui sont parfaitement hon-
nestes gens, & qui excellent
en quelque chose. Il oblige
tout le Royaume quand il fait
du bien à un homme ver-
tueux, & qui a du sçavoir &
du merite.

LVI.

Quand on veut recompen-
ser, il faut devant toutes cho-
ses avoir égard aux services
des personnes, & leur faire ju-
stice;

ftice; car les recompenses ne font pas deües à tous les gens qui les pretendent, mais seulement à ceux que l'on en juge dignes. L'ambition ne doit point tenir lieu de merite, ny les pretentions passer pour des services réels. Les Empe-reurs Theodose & Valenti-nien, ont toujourns fait men-tion dans les provisions des charges, des Gouvernemens, & des autres emplois qu'ils donnoient à leurs fujets, des raisons & des motifs qui les portoient à en user de la sorte; & ils vouloient bien que tout le monde fçeût, que les gens qu'ils choifissoient pour rem-plir ces hautes charges, y avoient quelque droit, puis
qu'ou-

96 *Reflexions, ou Maximes*
qu'outre leur merite particu-
lier, l'Estat avoit encore tiré
d'eux de grands services. Qui-
conque en use autrement, s'at-
tribüe un pouvoir qui ne luy
appartient pas; Et si l'on veut
se donner la peine d'examiner
un decret que ces mêmes Em-
pereurs ont porté, l'on recon-
noitra indubitablement, en
penetrant le sens que renfer-
ment leurs paroles; qu'il n'est
nullement permis aux Souve-
rains de disposer des charges
& des emplois suivant qu'il
leur plaist, car la loy dit expres-
sément qu'à l'égard des digni-
tez & des recompenses, il y a
une obligation fondée sur la
justice, à laquelle on doit satis-
faire, & qu'en ces sortes de
ren-

rencontres le Prince tient seulement lieu d'un interprete, pour declarer à qui l'honneur appartient, & quel est celuy que l'on doit recompenser. Ou si vous voulez, le Prince, en cette occasion, est un ministre fidele & incorruptible, qui dispense sagement le bien qu'on luy a confié.

LVII.

On doit considerer deux choses lors qu'on veut que les charges & les emplois tiennent lieu de recompense. La premiere est qu'il faut rendre justice au merite; l'autre qu'il faut donner un maistre à cet employ. Satisfaire au merite des gens, est une debte; don-

E ner

98 *Reflexions, ou Maximes*
ner un maistre à la charge & à
la dignité, est une obligation
plus étroite, parce que la re-
compense des services ne re-
garde qu'un particulier; au
lieu que confier un employ &
une charge à quelqu'un, c'est
une chose à laquelle tout le
public a interest.

L V I I I .

Donner seulement pour
donner, c'est une marque de
liberalité, & il est beau de voir
qu'un Roy en use de la sorte;
mais il luy est encore plus glo-
rieux de donner par recom-
pense, qu'à cause de la satisfa-
ction & du plaisir qu'il y a
d'obliger quelqu'un. Je ne
crois pas que l'on puisse trou-
ver

ver sur ce sujet un exemple plus rare, ny plus touchant, qu'est celuy que rapporte l'illustre Historien qui a écrit la vie d'Alexandre le Grand. Il dit que Darius, cet infortuné Monarque, estant prest d'expirer ne témoigna aucun regret de la perte qu'il venoit de faire de tous ses Estats, ny de la captivité de la Reine sa femme, & des Princeesses ses filles; mais qu'il ressentit vivement, & regarda comme le dernier de tous ses malheurs, de ce qu'ayant receû un plaisir de Polistrate qui luy avoit apporté de l'eau fraische lors qu'il enduroit une extrême soif, il n'avoit pas le moyen de luy en témoigner sa reconnoissance.

LIX.

Il sied fort bien à un grand Prince de donner à ses sujets la liberté de s'adresser confidentement à luy dans les besoins où ils se trouvent, & j'estime qu'il luy est tout à fait glorieux de passer dans leur esprit pour liberal, doux, & obligé. Il doit peu se soucier que l'on se souviene, ou qu'on le remercie du bien qu'il fait. Ce fut une chose fort mal honneste au Roy Antigonus, de refuser le peu qu'on luy demandoit avec tant de franchise ; car le fameux Cynique l'ayant supplié de luy vouloir faire present d'un talent, il trouva sa
de-

demande excessive, & prenant une piece d'argent pour la luy faire voir, il dit que le present n'estoit pas assez considerable pour un Roy. Seneque se récrie fort là-dessus, & blâme hautement le procedé d'Antigonus, voicy comme il le traite; O subtilité impertinente! ô defaite indigne d'une ame Royale! Tu as trouvé une excuse pour ne rien donner. Tu refuses le talent au Cynique, en disant qu'il ne le merite pas; & tu ne luy donnes pas la piece d'argent, parce que, selon toy, c'est trop peu de chose pour la majesté & la puissance d'un grand Roy. Il falloit donner le talent comme Roy, & ajoûter la piece de

102 *Reflexions, ou Maximes*
monnoye, à cause de la pau-
vreté du Cynique.

L X.

Je ne mets pas la gloire d'un
Roy à entreprendre des cho-
ses hardies & extrêmement
difficiles; mais à faire de bel-
les actions, & sur tout à venir
à bout de ce qu'il a entrepris;
car enfin il y a plus de honte
& d'infamie pour luy, d'estre
contraint d'abandonner son
entreprise, qu'il n'y avoit eû
de gloire à la commencer.
Pour ne jamais tomber dans
une si fâcheuse extremité, il
doit examiner davantage les
moyens, que la fin.

VII.

VII. DECADE.

LXI. **L**E bonheur & la félicité des Royaumes se conserve & s'augmente par la paix, quand elle est de durée. Il la faut toujours préférer à la guerre, à la gloire, & à tous les autres avantages que l'on peut se figurer. Qu'un Prince imprime bien avant dans son esprit & dans son cœur cette maxime qui m'a toujours semblé fort juste & fort raisonnable; la paix, l'union & la concorde font que les plus petites choses deviennent grandes & tres-considérables; au lieu que la guerre, la desunion & les querelles ruinent & aneantissent ce
E 4 qu'il

104 *Reflexions, ou Maximes.*
qu'il y a icy bas de plus noble
& de plus élevé. Cette sen-
tence agréoit si extrêmement
au Roy Agrippa, qu'on la luy
entendit repeter fort souvent
pendant sa vie; elle luy ser-
vit à regner tres-heureuse-
ment, & à se faire aimer gene-
ralement de tout le monde.
Qu'un bon & sage Roy laisse
faire la guerre aux autres, &
qu'il cherche de son costé tous
les moyens possibles d'entre-
tenir la paix dans ses Estats, &
qu'il s'étudie de surpasser en
ce point tous les Monarques
de l'univers. Que le desordre
& la confusion vienne seule-
ment de la part des autres, &
que de son costé il n'y ait que
paix, qu'union, que tranquil-
lité

Royales & Politiques. 105
lité, que douceur; qu'il soit
toujours en bonne intelligen-
ce avec les hommes, & qu'il
fasse fans cesse une cruelle
guerre aux vices.

LXII.

La paix doit naistre du de-
sir, & la guerre de la necessité
seulement; car on ne doit
point souhaiter la paix afin de
pouvoir ensuite faire la guer-
re; mais on fait la guerre du-
rant quelque temps, à cause
que c'est d'ordinaire un excel-
lent moyen pour avoir une
paix durable: il faut qu'un
Prince se souviene, qu'estant
Chrétien, il doit garder reli-
gieusement & inviolablement
sa parole, quelque grands &

E 5 heu-

106 *Reflexions, ou Maximes*
heureux que puissent estre ses
succés; certes il feroit tort à
l'auguste qualité dont il est re-
vêtu, & au nom qu'il porte,
s'il ne vouloit entendre parler
de paix, sinon lors qu'il se
voit menacé d'une revolte ge-
nerale, ou de quelqu'autre fâ-
cheux accident. La paix qui
a esté concluë entre des Prin-
ces Chrêtiens, ne doit pas se
rompre pour une broüillerie
qui arrive, ny même pour
plusieurs. La guerre qui pa-
roist la plus avantageuse, &
que l'on se figure devoir estre
fort utile, est toûjours accom-
pagnée de beaucoup de maux
& de desordres; il en coûte la
vie à plusieurs personnes, la
campagne est entierement
deso-

desolée, le commerce cesse, le soldat commet impunément toutes sortes de méchancetez, le peuple est encore plus foulé qu'à l'ordinaire; car c'est en ce temps-là qu'on augmente les tailles, & les impositions; c'est pourquoy il faut eviter la guerre le plus qu'il est possible, & ne la declarer jamais, qu'après y avoir bien pensé, dautant qu'en cette rencontre la partie est aussi juge.

LXIII.

On gagne beaucoup à delibérer fort long-temps sur ce qui doit estre le meilleur & le plus utile. Il faut se preparer tout à loisir pour terminer promptement une guerre que

E 6 l'on

108 *Reflexions, ou Maximes*
l'on commence. On ne void
gueres reüssir d'affaires, quand
on les entreprend sans confi-
deration, & que l'on en laisse
le soin, la conduite & le succès
à la fortune. Le vray moyen
de ne point succomber aux
disgraces & aux infortunes qui
sont si ordinaires dans le
monde, est de les craindre
& de les apprehender forte-
ment. Rien n'est plus incer-
tain que le hazard, rien n'est
plus bizarre que la fortune,
lors même qu'elle semble nous
vouloir caresser; mais la pru-
dence & le bon conseil ne
trompent jamais personne.

LXIV.

L'or & l'argent viennent
faci-

facilement à bout de tout; mais le fer & le feu ravagent, ruinent & détruisent toutes choses. Il vaut mieux acheter à prix d'or & d'argent les victoires, qu'avec beaucoup de sang; c'est par ce motif que les Rois doivent amasser des richesses, & empêcher la dissipation de leurs thresors. Ce soin & cette application leur sied fort bien, & quiconque en usera de la sorte, ne sera jamais blâmé des gens raisonnables; & on n'aura pas sujet de l'accuser d'aimer trop l'argent. Il y a difference entre un Prince qui pourvoit sagement aux besoins de son Estat, & un Prince qui n'accumule thresors sur thresors

E 7 qu'a-

110 *Reflexions, ou Maximes*
qu'afin de contenter son avarice. Sans doute que l'avarice est un grand défaut & une horrible tache, il faut la detester par tout où elle se rencontre; mais la prevoyance est absolument necessaire, c'est une excellente qualité, & qui merite d'eternelles louanges. J'exhorte donc un Prince de se servir de tous les moyens honnestes, legitimes, & que l'on jugera les plus propres, afin de s'enrichir, d'augmenter sa puissance, de fortifier ses places, d'entretenir un grand nombre de Soldats, de Capitaines & d'Officiers, & de rendre son Royaume le plus florissant qu'il pourra. Un des moyens dont je luy conseille
de

de se servir pour devenir tres-riche, est de ne point faire tant de dépense en festins, ballets, comedies, jeux, carroufels & autres semblables spectacles ; de n'estre point si somptueux en meubles, si magnifique en ses habits, de ne point faire bâtir des Palais si superbes, & d'eviter je ne sçai combien d'autres occasions, où l'on consume beaucoup d'argent fort inutilement. La veritable Politique est d'un grand usage en ces sortes de rencontres, & elle sert à découvrir mille inconveniens tres-fâcheux, qui naissent de la prodigalité.

L X V.

Le meilleur usage de la puissance & de l'autorité souveraine, consiste à n'en user que fort sobrement. Quand on veut luy donner toute l'étendue qu'elle peut avoir, il s'y rencontre toujours de l'excès, de l'abus, & du déreglement, nommément dans l'imposition des tailles & des autres subsides; je sçay que le Prince a droit de les exiger sans attendre le consentement ou l'agrément des peuples; mais à n'en point mentir, il y auroit quelque chose d'irregulier en son procedé, s'il vouloit user de son droit d'une maniere trop haute, & sans
exa-

examiner auparavant ce qu'il peut raisonnablement demander à ses fujets ; de vray, puis qu'il est libre au Souverain de représenter les besoins & les necessitez de son Estat & de sa maison ; il semble par la même raison, qu'il doit estre permis aux fujets de regarder ce qu'ils ont de bien, & de voir ce qu'ils peuvent accorder à leur Prince. Il ne faut pas, quand on exempté quelqu'un des imposts, des subsides & des charges onereuses à tout le public, que d'autres en souffrent ; au contraire, j'estime qu'il est bien plus à propos de comprendre un fort grand nombre de personnes dans les impositions ordinai-

nai-

114 *Reflexions, ou Maximes*
naires, & de ne les pas beau-
coup charger, que de ne s'ar-
rester qu'à certaines gens que
l'on incommodera extraordi-
nairement en exigeant d'eux
une grosse somme d'argent.
Pour parler sincerement des
impôts & des subsides, il faut
dire que les moins frequens
& les plus legers, sont les
meilleurs; & quand on se
trouve effectivement dans le
besoin, il faut employer tou-
tes sortes de moyens avant
que de venir à celuy-cy, qui
doit toujours estre le dernier,
& duquel on ne doit se servir
qu'avec beaucoup de precau-
tion & de retenuë.

LXVI.

LXVI.

On ne doit jamais mépriser un ennemi quel qu'il puisse estre, ny laisser échapper l'occasion quand elle est favorable. La precipitation, le mépris que l'on fait d'autruy, & le trop de confiance en soy-même, sont les sources de toutes les disgraces & de tous les malheurs que l'on voit si souvent arriver dans le monde. C'est n'avoir gueres de connoissance de sa condition, que de se croire fort assuré dans l'estat où l'on est. Je tiens que durant la guerre, il n'est pas si sensible de faire de grandes pertes par la force, que de se voir abbatu & ruiné par l'adresse

116 *Reflexions, ou Maximes*
dresse & la malice d'un enne-
mi. De vray, on a moins de
regret de se voir inferieur en
puissance, en authorité & en
credit aux autres, qu'en lu-
miere, en esprit, & en habi-
leté.

LXVII.

Quand un sujet, après s'es-
tre ouvertement revolté con-
tre son Souverain, ne veut
point abandonner la place où
il s'est retiré, & qu'il y demeure
armé, & en resolution de se
defendre si l'on pretend de
l'en faire sortir, il est tout clair
qu'on ne doit nullement se
fier à luy, quelque parole qu'il
ait donnée: Il est dans son
ame aussi perfide qu'aupar-
avant.

avant. Les places fortes sont absolument necessaires sur la frontiere, afin de pouvoir arrester l'ennemi ; mais celles qui sont au cœur du Royau-
me, ne servent qu'à tenter les factieux, qui ne tarderont gueres à s'en emparer, afin de pouvoir faire la guerre à leur Prince legitime. Il doit estre toujours sur ses gardes, & ne se point laisser surprendre par les étrangers ; mais il faut aussi qu'il soit absolument maistre de tous ses sujets. Un Roy, pour ne pas tomber entre les mains des étrangers qui luy ont declaré la guerre, confie tous ses interests, son pouvoir, & sa propre personne à l'un de ses Generaux, qui quelque-
fois

118 *Reflexions, ou Maximes*
fois le trahit. Un Gouverneur
n'aura pas la lâcheté de laisser
entrer l'ennemi dans la place
où il commande, & il ne fera
cependant nulle difficulté de
s'y conserver & d'y demeurer
nonobstant les ordres qu'il re-
çoit du Prince d'en sortir. On
n'a pas sujet d'apprehender
cela des murailles, des ba-
stions, & des fortresses; ou-
tre qu'elles contribuent beau-
coup à l'ornement & à l'em-
bellissement des villes & des
lieux, où on les a bâties.

LXVIII.

Deux choses, à mon avis,
rendent la guerre fort hazar-
deuse: La premiere est que
l'on y peut mal réüssir, & ne la
sça-

ſçavoir pas faire comme il faut: L'autre qu'il eſt difficile que la temerité & l'imprudence n'y ayent beaucoup de part. Mais il y a encore plus de danger, quand on ne la ſçait du tout point faire; On ne doit jamais l'entreprendre que par raiſon. Il y a lieu d'appréhender les ſuites d'une guerre à laquelle on ne s'eſt point attendu, & qui commence par la priſe d'une ville, ou d'une forte place, ou par quelque'autre accident plus fâcheux. Le droit que l'on croit avoir ſur une ville, ou ſur une province entiere, de hautes pretentions, un mépris, un affront, une injure receuë, voila le pretexte le plus ordina-

120 *Reflexions, ou Maximes*
dinaire dont on se fert pour
commencer la guerre; mais
c'est l'ambition qui l'a fait du-
rer long-temps, & le desir infatigable de commander & d'augmenter son pouvoir, qui donne à la vengeance & à la cruauté la couleur & le nom de justice.

LXIX.

On ne peut que l'on ne blâme d'imprudence celuy qui s'est mis une fois au hazard de perdre tous ses Estats, lors qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût gagner quelque chose de plus considerable en s'exposant à ce danger; c'est, dis-je, une action pleine de temerité, & l'on ne sçau-
roit

roit excuser un Souverain qui s'est mis en ce danger, quoy qu'ils'en soit tiré avec un bonheur extrême. Il faut accepter la bataille, non pas à cause que l'ennemy la presente, mais parce que l'on juge qu'il est utile & avantageux de la donner. Une retraite faite sagement, à propos, & en bon ordre, est souvent une action plus glorieuse, & plus digne de louange, qu'un combat où l'on s'est engagé sans aucune nécessité. On peut dire que dans une premiere bataille, la victoire depend entierement du courage, de la bravoure, & de l'intrepidité de ceux qui combattent; mais je tiens que dans les autres, elle depend

F

du

122 *Reflexions, ou Maximes*
du grand engagement & de la
nécessité où l'on se trouve
d'en venir aux mains avec l'en-
nemy, & de l'importance du
sujet pour lequel on a pris les
armes; la generosité ne de-
mande rien autre chose, sinon
de vaincre; la reputation, d'a-
voir gagné la bataille; celui
qui sçait qu'il a déjà vaincu
son ennemi en d'autres ren-
contres, ne songe qu'à vaincre
de nouveau; celui qui est per-
suadé qu'il gagnera la batail-
le, desire toujours ardemment
le combat; mais celui qui
s'engage à donner bataille
dans la pensée qu'il doit la
perdre, est déjà vaincu par a-
vance. L'imagination, ou les
faux prejugez de certains Ca-
pitai-

pitai-

pitaines, ont esté souvent cause de la defaite, & de la ruine entiere de plusieurs armées, & c'est ce qui est beaucoup plus à craindre que les nombreuses troupes & la vigueur de l'ennemy. Un General d'armée qui doute s'il remportera la victoire, n'est pas capable de faire de grands exploits, & tout ce que l'on peut attendre d'un semblable chef, est qu'il se defendra pendant quelque temps.

LXX.

La trop grande dureté des Capitaines & la rigueur excessive dont ils usent à l'endroit des soldats, jointe aux fatigues continuelles qu'on les

124 *Reflexions, ou Maximes*
contraint d'effuyer fans les
recompenser extraordinaire-
ment, donnent lieu aux re-
voltes, & aux seditions, que
l'on a ensuite tant de peine
d'appaiser. L'histoire nous
apprend que ce fut pour ce su-
jet que les legions Romaines
se mutinerent dans l'Allema-
gne & en vinrent à des extre-
mittez surprenantes pendant
le regne de Tibere. Il faut ap-
paifer les mutins par le châti-
ment des principaux d'entre
les factieux & des chefs de la
sedition; ou bien les gagner,
si l'on juge que le châtiment
ne servira qu'à les rendre plus
insolens, plus furieux & plus
indomptables. Dés que la se-
dition est appaisée, & que l'ar-
mée

Royales & Politiques. 125
mée est dans le devoir, il la
faut mener droit à l'ennemy,
& donner la bataille le plûtoft
qu'il sera possible, car c'est le
vray moyen de rétablir le cal-
me & la discipline parmy les
soldats.

VIII. DECADE.

LXXI. **I**L ne suffit pas à un
Roy d'avoir de la
vertu, ny d'estre dans la reso-
lution de bien gouverner son
Estat, il faut encore, s'il veut
reüffir & s'acquiter digne-
ment de son employ, qu'il soit
versé dans l'histoire, & qu'il
ait une connoissance plus que
mediocre des changemens ex-
traordinaires qui font arrivez
dans le monde, & qu'il sçache

F 3 . que

que la vie de l'homme n'est autre chose qu'un mélange continuel de succès heureux & de retours soudains; de prospérité, & d'adversité; de joie & de tristesse; d'élevation & d'abaissement. Il doit aussi faire souvent reflexion sur la conduite admirable de la providence divine, qui veille soigneusement sur tous les Empires de l'univers. Un Prince doit estre fort persuadé que Dieu est encore plus absolu & plus souverain à son égard, qu'à l'égard des particuliers. En effet il observe, & il éclaire les Rois qui tiennent icy bas sa place, comme les Rois veillent sur les actions & sur la conduite des Officiers qu'ils
en-

Royales & Politiques. 127
envoyent pour commander
dans les Provinces.

LXXII.

Il est clair par le témoignage des saintes lettres, que les excès & les pechez qui se commettent, obligent Dieu de châtier rigoureusement les Villes, les Provinces, & les Royaumes. Quelquefois la divine providence en use de la sorte, à cause des pechez des Rois & de leurs sujets; quelquefois aussi elle punit les Rois à cause des pechez de leurs sujets, & quelquefois elle punit tout le Royaume à cause des pechez du Roy; C'est pourquoy il faut que le Roy s'abstienne luy-même de

F 4 pecher,

128 *Reflexions, ou Maximes*
pecher, & qu'en suite il engage le plus fortement qu'il pourra tous ses fujets, à ne point offenser Dieu, car il est fort en danger de tous les deux costez.

LX XIII.

Dieu dissimule tres-souvent les fautes & les pechez qui se commettent, mais il épargne rarement ceux qui les laissent impunis. La ruine d'un Estat ne vient pas du grand nombre de scelerats qui s'y rencontrent, mais je tiens qu'il est perdu sans ressource, quand ceux que l'on a établis pour rendre la justice, ne se mettent nullement en peine d'arrester le cours du vice, & de

Royales & Politiques. 129
de punir les coupables. L'im-
punité est quelquefois bien
plus dangereuse que la ma-
lice.

LXXIV.

Tout va en decadence dans
un Estat, quand le Souverain
ne voit que par les yeux d'au-
truy, & qu'il ne s'applique
pas luy-même aux affaires. Un
sage Politique a eu bonne gra-
ce de dire, qu'un Royaume
est digne de compassion, &
que les peuples sont tout à fait
malheureux, lors qu'on en-
tend parler le Roy à ses Offi-
ciers en cette sorte; Prenez
garde que toutes choses ail-
lent bien, faites ce que vous
jugerez estre le plus expe-
dient,

F 5 dient,

130 *Reflexions, ou Maximes*
dient, je vous recommande
cette affaire, je vous laisse
tout le soin de cela : ména-
gez bien les interests de ma
couronne. Ce langage est in-
digne d'un grand Prince ; il
faut qu'il travaille luy-même,
qu'il prenne connoissance des
affaires de son Royaume, &
qu'il s'informe tres-exacte-
ment de ce qui se passe ; il faut
que de temps en temps il ap-
pelle ses Officiers, qu'il leur
fasse rendre compte, qu'il exa-
mine leur conduite, & qu'il
gouverne luy-même le timon
de son Estat.

L X X V.

La destruction des Monar-
chies & des Estats vient pres-
que

que toujourn du d'ereglement
& de l'insolence de ceux qui
gouvernent, ou des profu-
sions immenses qu'ils font de
leurs thresors, ou de leur trop
grande fierte, ou de trop de
bonte, ou de leur avarice, ou
du soulevement & de la rebel-
lion des peuples, ou du me-
pris des choses saintes & des
personnes etablies pour con-
server la purete de la foy & les
ceremonies de la veritable
Religion. Ce sont la des e-
cueils fort dangereux.

LXXVI.

Si l'on veut faire un trafic
& un commerce des dignitez
& des charges publiques, le
plus avare en offrira toujourn

F 6 plus

132 *Reflexions, ou Maximes*
plus d'argent que les autres,
car il pretendra non seule-
ment épargner, mais même
faire un gain tres-confidera-
ble, en achetant un employ,
où il aura la liberté & la facili-
té de rançonner tous ceux qui
dependront de luy, & de con-
tenter son effroyable avarice.

LXXVII.

On peut dire avec verité
qu'il n'y a rien de petit, rien
de mediocre dans les Souve-
rains & dans les personnes de
haute qualité. Leurs vertus
font grandes & éclatantes,
mais leurs vices & les fautes
qu'ils commettent font aussi
tres-visibles, & par consequent
jamais mediocres; Enfin, de
même

même qu'un homme sage ne se trompe jamais legerement quand il tombe dans quelque erreur, ainsi un homme de la premiere consideration ne tombe jamais sans se bleffer.

LXXVIII.

Il ne suffit pas que la fontaine soit pure & bien nette, si les canaux par où l'eau passe, sont pleins de bouë, de limon & d'ordure. Ce n'est donc pas assez qu'un Prince en son particulier soit bon & vertueux, si ses Ministres & les gens qu'il employe dans le gouvernement de son Estat, ne sont pas portez à la vertu. Non seulement l'exemple du Souverain, mais encore celuy de ses

134 *Reflexions, ou Maximes*
Officiers est d'un grand poids
parmy le peuple, & l'on doit
estre fort convaincu que la
mauvaise compagnie est capa-
ble de changer effroyable-
ment, & de corrompre l'esprit
du meilleur de tous les Rois.

LXXIX.

La guerre est un theatre, où
l'on void tantost des succès
fort heureux, & puis des re-
tours soudains, & de tres-fâ-
cheuses disgraces; mais à la
fin la victoire se declare pour
celuy qui a le bon droit & la
justice de son costé; & l'on
peut avancer hardiment qu'u-
ne guerre commencée sans
raison, & à mauvaise fin, ne
sçauroit laisser que de la hon-
te

Royales & Politiques. 135
te & de la confusion à celuy
qui l'a entreprise.

LXX.

Quand on pousse un Sou-
verain à faire la guerre, il doit
particulièrement se defier des
conseils de sa femme, car l'ex-
perience a fait voir jusqu'à
cette heure, qu'ils sont pres-
que toujourns dangereux, &
qu'il n'en peut arriver que
beaucoup de malheurs. Au
reste il n'y a pas lieu de s'en é-
tonner, puisque d'ordinaire,
l'orgueil, l'ambition, ou la
vengeance, fait parler les fem-
mes en ces sortes d'occasions.
Le Roy Otacarus se perdit
sans ressource parce qu'il de-
fera aveuglement aux senti-
mens

136 *Reflexions, ou Maximes*
mens de la Reine son épouse,
laquelle voulut absolument
qu'il entreprist la guerre. Pari-
fatis enflamma de colere trois
grands hommes les uns con-
tre les autres, sçavoir Artaxerxes, Mnemon, & le jeune
Cyrus.

IX. DECADE.

LXXXI. **L'**Oppression des
peuples a sou-
vent causé de grandes & de
prodigieuses alterations dans
les Monarchies & dans les
Republiques; & Lycurgue a-
voit raison de dire, que l'on
ne doit pas beaucoup appre-
hender dans un Estat les per-
sonnes riches, quoy qu'elles
le veüillent porter extremé-
ment

ment haut, mais qu'il faut
toujours craindre ceux qui
n'ont ny rentes, ny heritages,
ny maison, & qui sont reduits
à la derniere necessité. On est
capable d'entreprendre d'é-
tranges choses, quand on se
voit pauvre & dénué de toute
assistance; & Silius, ce Poëte
si delicat & si éclairé, a parfai-
tement bien dit, que la pau-
vreté est un horrible mal qui
engage les gens à commettre
toutes sortes de crimes:

*Est deforme malum, & sceleri
proclivis egestas.*

LXXII.

Un Prince doit connoître,
le plus qu'il est possible, la for-
te d'esprit, l'inclination, l'hu-
meur

138 *Reflexions, ou Maximes*
meur & le genie de ses fujets ;
& je trouve qu'Ulpien a or-
donné avec beaucoup de cir-
conspection , que celuy qui
desiroit vendre un esclave,
eust à declarer en même
temps, le lieu de sa naissan-
ce, son pais, & son humeur.

LXXIII.

Les brebis perdent leur lait,
à ce que l'on dit, quand elles
marchent directement vers le
Midi, & le vin se clarifie &
s'épure davantage, plus il ap-
proche du Septentrion. Voi-
la une observation digne de
la curiosité des Naturalistes,
mais en voicy une qui a esté
faite par de tres-habiles Poli-
tiques ; c'est que les armées
qui

qui sortent des pais Meridionaux, & qui montent toujours à l'Orient, ont de la vigueur & de la force extraordinairement; au lieu que celles qui s'avancent vers le Midy, se relâchent insensiblement & ne sont gueres propres à de hautes entreprises.

LXXIV.

On sçait qu'il y a des plantes lesquelles produisent davantage, & deviennent meilleures, lors qu'on les change de terroir. Mais l'experience nous a fait voir tres-souvent, que certains étrangers reüssissent dans le maniment des affaires publiques, & qu'il est bon de s'en servir
quel-

140 *Reflexions, ou Maximes*
quelquefois pour la conduite
d'un Estat.

LXXXV.

L'Empereur Gordien avoit
accoutumé de dire, que le
plus infortuné de tous les
Princes, estoit celuy à qui
l'on déguisoit la verité. Je
crois que lors qu'il témoigne-
ra estre fort aise de l'entendre,
on ne la luy cachera point;
mais s'il en a de l'aversion, il
ne sçaura jamais la verité des
choses, & on ne s'étudiera
qu'à le tromper, on luy men-
tira presque autant de fois,
que l'on sera obligé de luy
parler, jamais on ne luy dira
les choses comme elles se pas-
sent; enfin il sera si malheu-
reux,

reux,

reux, que de ne vouloir pas donner creance à la verité, quand quelqu'un voudra luy parler de bonne foy & fans déguifement.

LXXXVI.

Je tiens pour moy, que c'est l'authorité qui releve extraordinairement la Majesté, & qui la met en si grand credit parmy les peuples; le Roy qui la sçaura bien ménager, trouvera qu'elle luy est plus necessaire & infiniment plus utile, que toute sa puissance, que ses armées, & que tous les supplices; mais il faut aussi qu'il sçache, qu'on ne peut l'acquérir ny par adresse, ny par force, ny avec le secours d'un million
lion

142 *Reflexions, ou Maximes*
lion de soldats, parce que c'est
un don de Dieu, & une fa-
veur qu'il n'accorde pas in-
differemment à tous les Sou-
verains.

LXXXVII.

Trois choses sont absolu-
ment necessaires, pour qu'un
Prince soit revestu de cette
autorité dont je viens de
parler, à sçavoir la vertu, le
bonheur, & l'affection des
peuples. C'est Dieu qui fait
naître celle-cy dans le cœur
des sujets, & qui les porte à
aimer leur Souverain. Pour
le bonheur, c'est la chose du
monde où il y a le moins de
prise, & on ne sçait où il faut
chercher ce bonheur; Enfin
c'est

Royales & Politiques. 143
c'est Dieu qui nous aide à ac-
querir la vertu.

LXXVIII.

Nous n'avons que trop
d'exemples de Princes & de
Souverains qui ont entiere-
ment perdu leur autorité,
pour l'avoir voulu conserver
par la rigueur & par la cruau-
té; quand les Politiques en
parlent, ils nous veulent per-
suader que c'est une qualité
toute divine, dont fort peu de
gens sont dignes; il faut donc
l'obtenir du ciel, ou s'efforcer
de la meriter, plutôt que de
s'opiniastrer à vouloir mon-
trer qu'on la possède effecti-
vement, en gouvernant d'une
maniere trop haute & trop ab-
soluë.

LXXXIX.

LXXIX.

Ny Estat, ny Republique,
ny Monarchie, ne sçauroient
subsister long-temps, quand
on viole impunément les loix,
& que l'on perd le respect aux
Juges & aux Magistrats.

XC.

La deshonesteté est mille
fois plus prejudiciable à un
Souverain, que la cruauté. Un
Prince cruel se fait seulement
hair de tous ses sujets; mais
quand il est débauché, il se
fait hair, & mépriser tout en-
semble. La cruauté donne de
l'apprehension, & cause une
étrange frayeur parmy le peu-
ple; mais la vie licencieuse
du

du Prince, donne de la hardiesse à ses fujets ; car chacun est persuadé que le vice de l'impureté est la marque d'un cœur foible, lâche, & tout à fait rampant.

X. DECADE.

XCI. **I**L est certain que la pauvreté couvre des vices fans nombre, & d'horribles méchancetez, mais on offre hardiment le masque dont l'on s'estoit couvert, & l'on ne se met plus en peine de se déguiser, quand on a changé de condition, & que l'on se voit riche, puissant, & careffé de la fortune. Ce n'est pas d'aujourd'huy que l'on a remarqué que ceux qui ont l'o-

G reille

146 *Reflexions, ou Maximes*
reille & la faveur du Prince,
changent bientost d'humeur
& de façon d'agir, ils ne sont
plus moderez, careffans & ob-
ligeans comme ils l'estoient
auparavant. Un estomac foi-
ble a de la peine à digerer tou-
tes fortes de viandes, & une
ame vulgaire se laisse si fort
ébloüir par la faveur, qu'el-
le change entierement de
conduite; vous diriez qu'el-
le s'égare & qu'elle se perd au
moment qu'on la fait entrer
dans une route trop éclatante,
il faut donc que le Prince s'é-
tudie de connoître quelle est
la force & l'étendue de l'esprit
de celuy qu'il veut employer
dans le gouvernement, afin
de ne luy pas donner occa-
sion

sion

sion de tomber & de se perdre
sans ressource, en le voulant
élever au dessus de ses forces
& de son merite.

X C II.

Un Roy doit sçavoir en
quoy consiste son bonheur &
sa felicité sur la terre. Thalés
l'a ignoré, quand il a dit que
c'estoit estre vraiment heu-
reux, que de mourir douce-
ment dans son lit après avoir
vêcu long-temps dans l'hon-
neur. Solon n'a pas si mal
rencontré, quand il a sou-
haité que les Monarchies fus-
sent à peu près réglées com-
me les Estats Democratiques.
Anacharsis a crû que le plus
grand bonheur des peuples,

G 2 estoit

148 *Reflexions, ou Maximes*
estoit de vivre tranquillement
sous un Roy plein d'experience & de sagesse. Pittacus
mettoit le bonheur d'un Prince,
non pas à se faire craindre,
mais à obliger doucement
ses sujets à craindre
pour luy, & à mettre tous
leurs soins à le contenter
jusques dans les plus petites
choses. Socrates en parloit
fort bien, quand il disoit
que la felicité d'un Souverain
consistoit à estre parfaitement
maistre de luy-même. Henry IV,
l'un des bons Rois qu'ait eu
l'Espagne, a decidé nettement
cette question, en prononçant
qu'un Souverain ne scauroit
manquer d'estre heureux, s'il veut
s'ap-

Royales & Politiques. 149
s'appliquer sans cesse à rendre
ses fujets heureux.

XCIII.

Celuy qui s'accouûtume à
donner sans distinction à tou-
tes sortes de personnes, se ver-
ra bientôt luy-même con-
traint de demander aux au-
tres. Il ne faut pas qu'un
Roy soit prodigue, mais il
doit avoir beaucoup d'égard
aux services & à la qualité des
gens à qui il pretend faire du
bien. qu'il recompense avec
discernement, mais qu'il assi-
ste sans choix ceux qui sont
pauvres & miserables.

XCIV.

Plusieurs excellens Politi-
ques

G 3

ques

150 *Reflexions, ou Maximes*
ques ont observé que lors
qu'il meurt quelques person-
nes illustres pour leur sçavoir,
leur experience & leur fideli-
té, & qui se sont signalez
dans la guerre, ou dans l'exer-
cice de la justice, c'est une
marque presque infaillible
qu'il y aura quelque change-
ment, ou qu'il surviendra
quelque fâcheux accident qui
troublera l'Etat.

XCV.

Les Royaumes & les Em-
pires qui sont si vastes & si
étendus, doivent moins crain-
dre leurs ennemis, que leur
propre grandeur. De vray,
leur ruine vient ordinaire-
ment des factions & des par-
tis

Royales & Politiques. 151
tis contraires qui se forment
dans l'Estat, & ils sont su-
jets à estre embrasés par le
feu des guerres civiles; Un
grand Prince doit craindre
davantage le soulevement
d'une Province, que toute la
puissance d'une autre Monar-
chie, qui luy seroit contraire.

XCVI.

Il n'y a rien que de fort bon
& de tres-prudent dans ce
qu'a dit Hesiodé touchant la
confiance que l'on peut avoir
en ses amis; ce grand homme
ne veut pas que l'on ait la der-
niere confiance pour qui que
ce soit, & l'on ne doit pas mê-
me, selon luy, se fier entie-
rement à son propre frere.

G 4

C'est

152 *Reflexions, ou Maximes*
C'est pourquoy un Prince
doit estre extrêmement refer-
vé sur ce point, mais s'il ne
doit pas confier legerement
son secret à un autre, il ne faut
point aussi qu'il se defie sans
raison de personne.

XCVII.

La colere, & la precipita-
tion sont deux écueils fort
dangereux, & quiconque veut
former un bon dessein, &
prendre quelque resolution,
doit eviter ces deux écueils
avec tout le soin possible:
quand on ne se donne pas le
loisir de deliberer touchant u-
ne affaire, & que l'on n'y son-
ge que fort superficiellement,
on se fatigue, pour ainsi dire,
bien

Royales & Politiques. 153
bien inutilement, & on prend
beaucoup de peine pour en
venir au repentir. Je trouve
que Cefar avoit raifon de di-
re, que les chofes qui reüffif-
foient bien, fe faifoient tou-
jours affez promptement.

XCVIII.

Ce que le fage & prudent
Ennius a avancé autrefois, fe
trouve encore tous les jours
fort veritable. C'est qu'un e-
fprit malade tombe fans cefse
dans l'erreur. Or dites-moy,
je vous prie, s'il y a une mala-
die plus dangereufe pour l'e-
fprit de l'homme, que la co-
lere ? De même donc qu'un
aveugle ne peut difcerner ce
qui eft blanc, d'avec ce qui ne
l'eft

154 *Reflexions, ou Maximes*
l'est pas, ainsi un homme su-
jet à la colere & emporté en
toutes ses actions, n'est nulle-
ment capable de voir ce qu'il
feroit à propos de faire, ou de
ne pas faire en telle & telle
rencontre.

XCIX.

Un Prince ne doit jamais
choisir pour son Conseil des
gens melancoliques, ou fle-
gmaticques. Ceux-là ont je ne
sçay combien d'imaginacions
bizarres, & des pensées tout à
fait extravagantes; ils sont or-
dinairement trop defians, &
l'envie regne le plus souvent
chez eux. Ceux-cy sont pro-
digieusement lents, timides,
ne-

Royales & Politiques. 155
negligens, & incapables d'affaires difficiles.

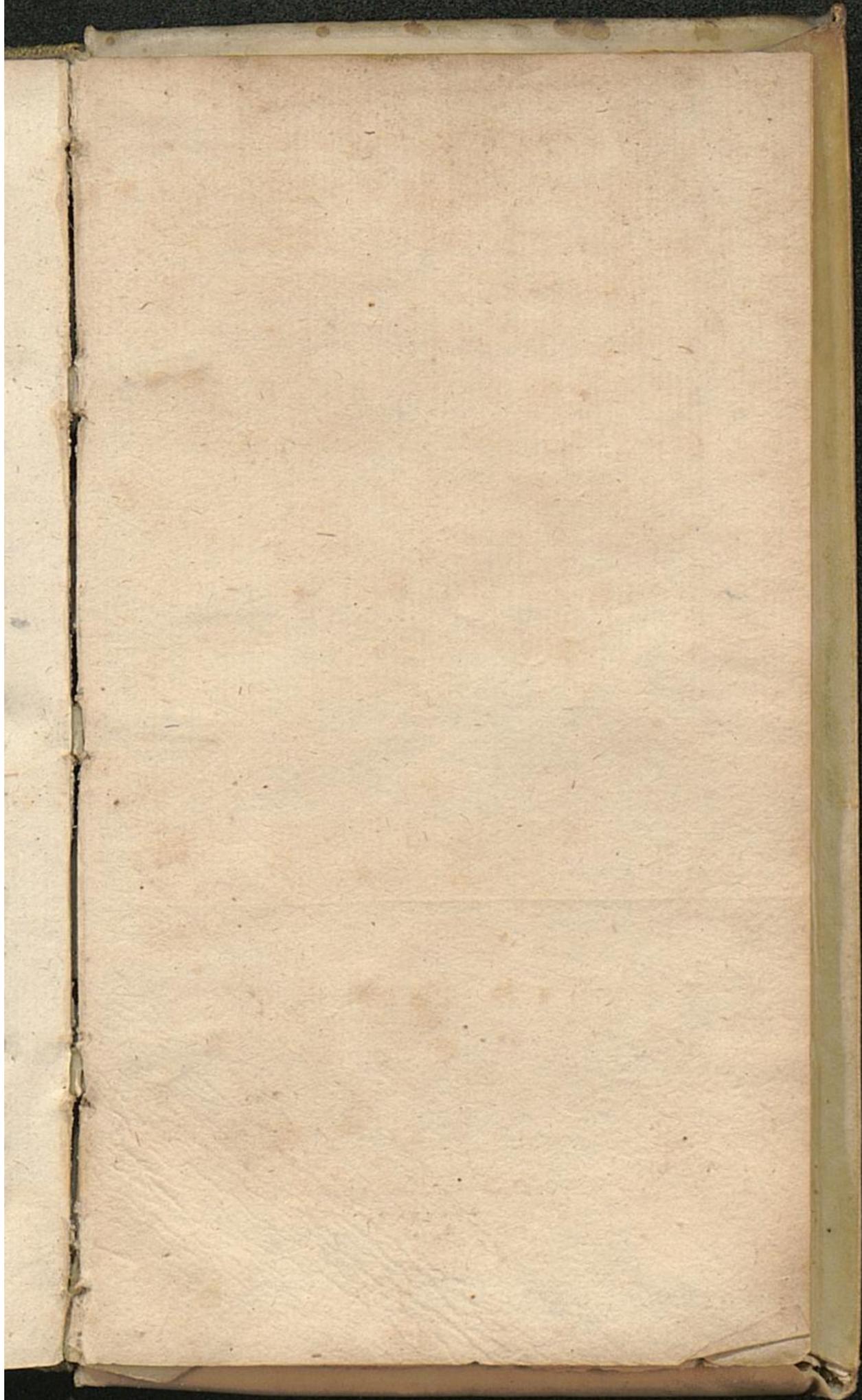
C.
Je ne feray nulle difficulté de dire après des gens fort sages & fort éclairés, qu'un Prince a plus de sujet de se défier de ceux de sa maison, & qui sont auprès de luy, que des étrangers & de ses ennemis déclarez. Le Roy Antigonus estoit convaincu de la verité de cette maxime, puis qu'il prioit Dieu qu'il le gardast de ses amis & de ses domestiques; & comme on luy eût dit, qu'il devoit plutôt demander à Dieu du secours & de la protection contre ses ennemis, il fit cette sage réponse:

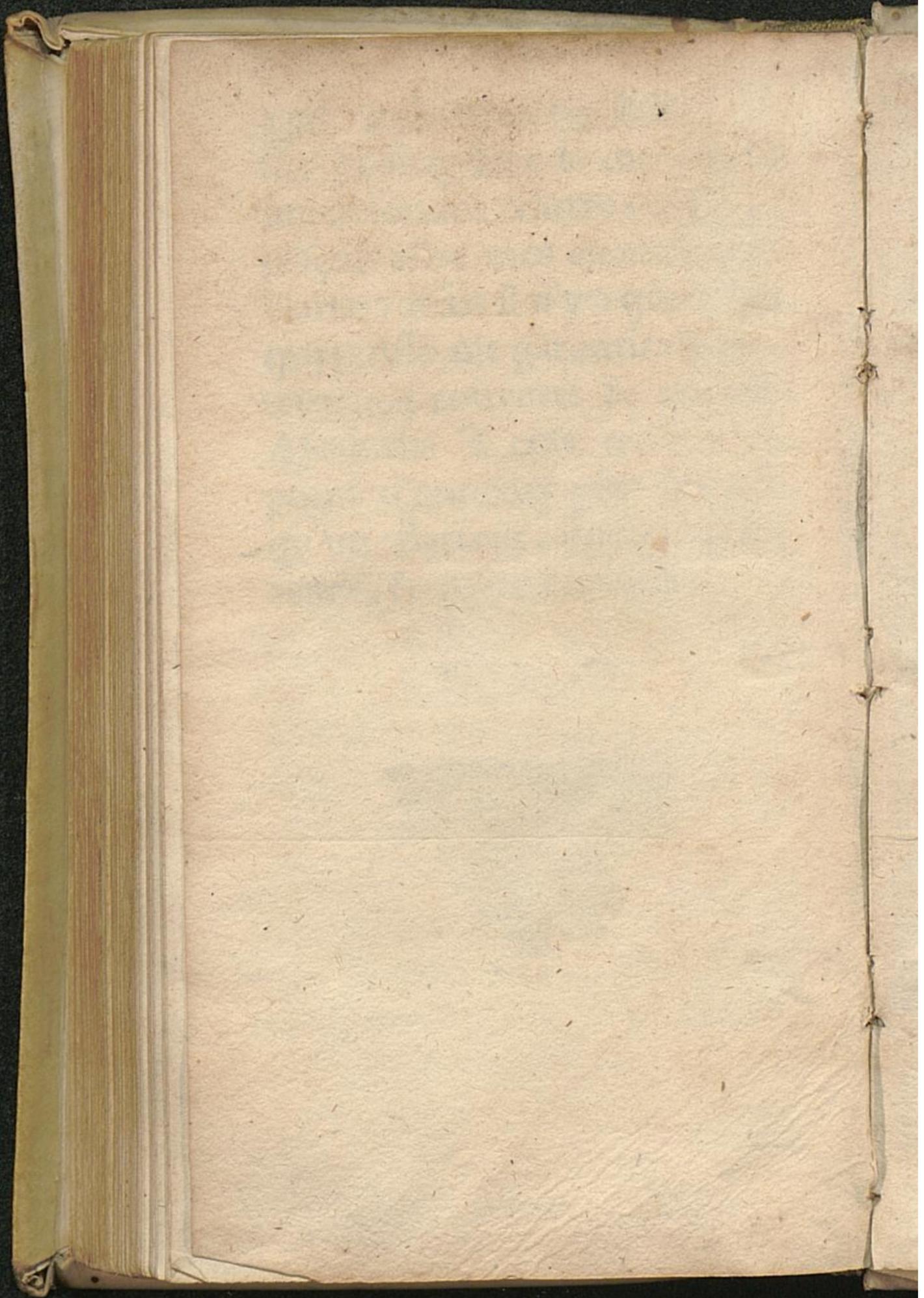
156 *Refl. Royales & Polit.*

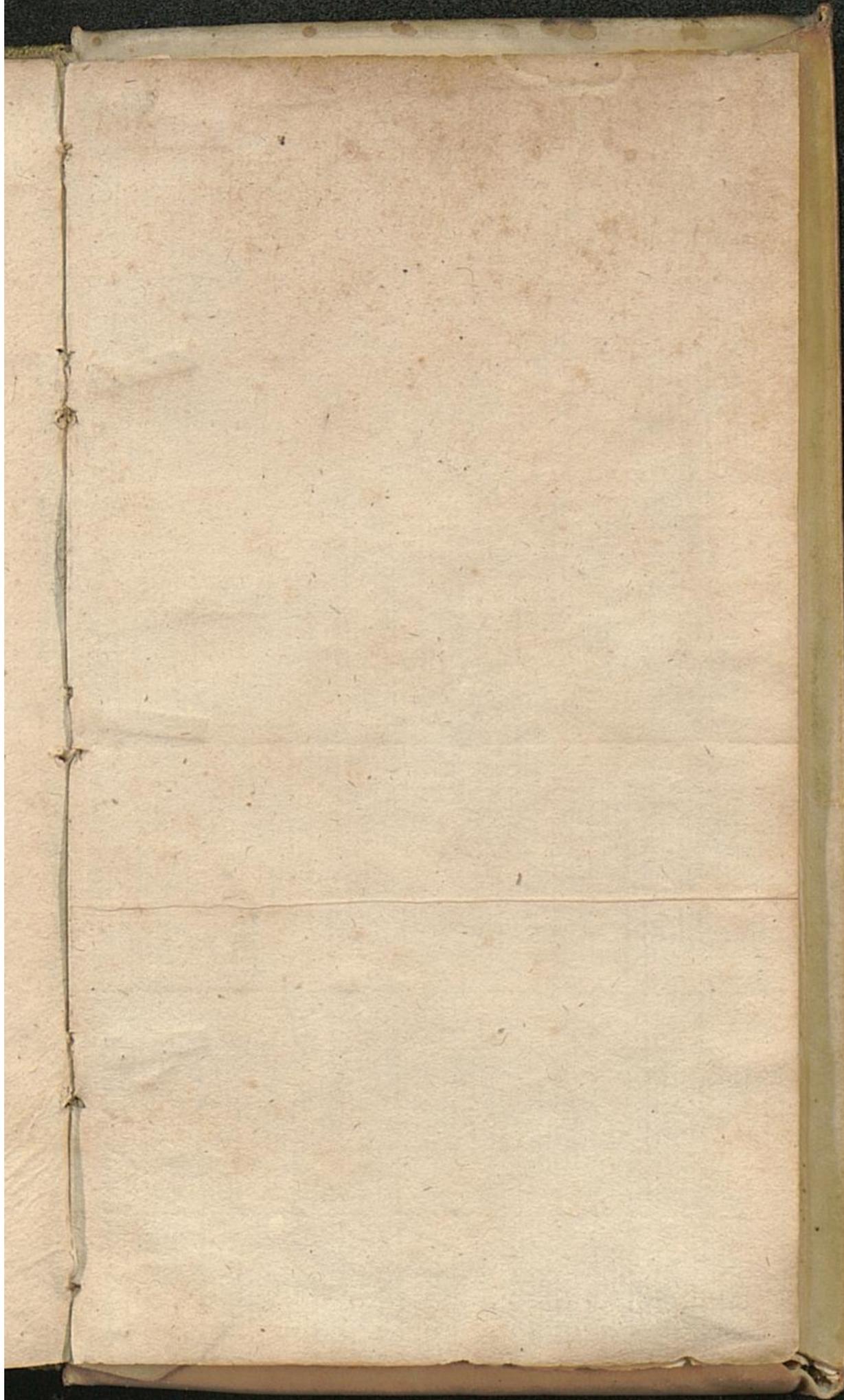
se: Je sçay bien le moyen de
me defendre contre ceux que
je sçais estre mes ennemis de-
clarez, mais il n'y a que Dieu
qui puisse me garantir de mes
ennemis couverts & cachez.
Ajoûtons à cela qu'il n'est
point d'ennemy plus déguisé
qu'un flatteur, qu'un ambi-
tieux, & qu'un envieux.

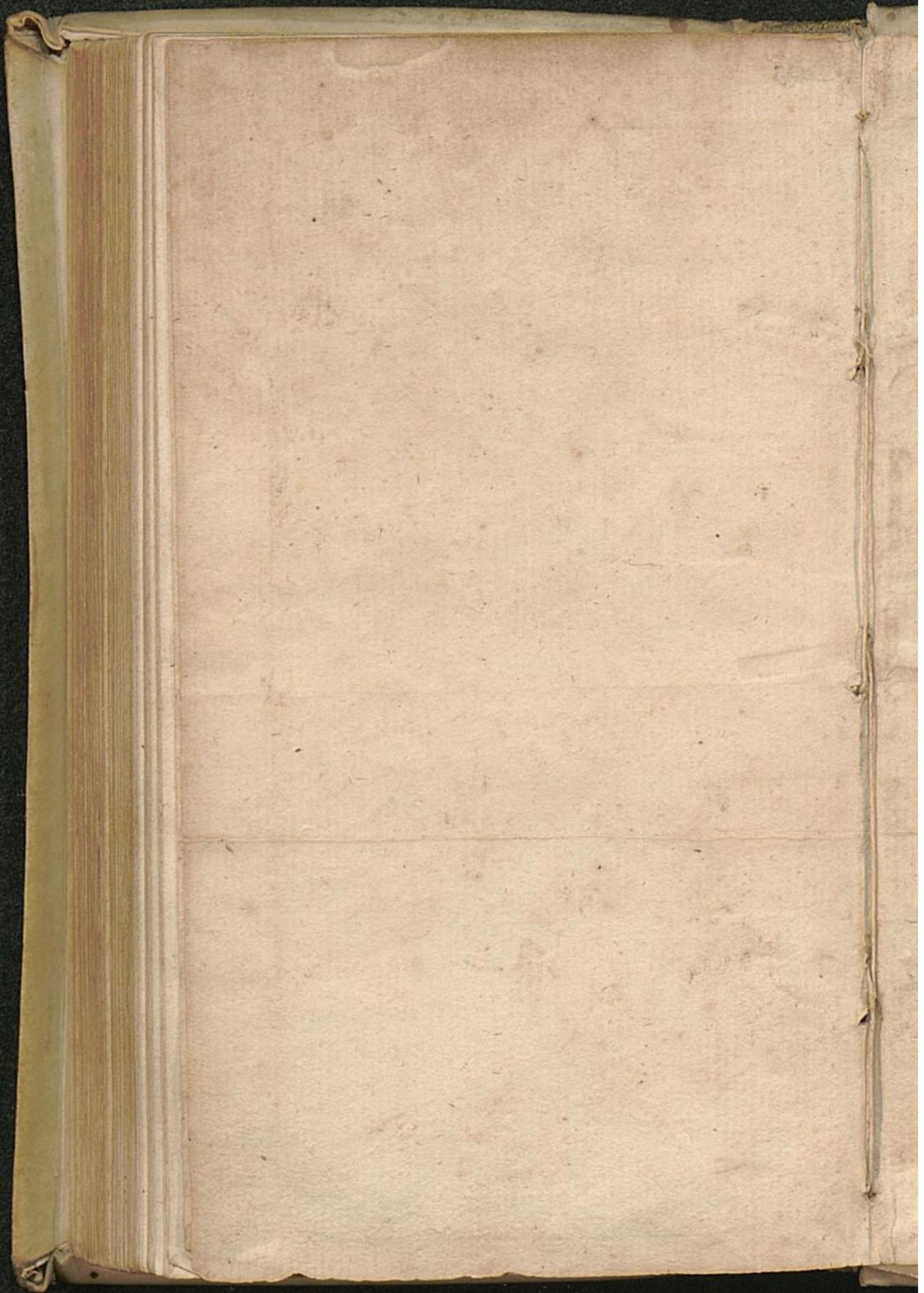
F I N.

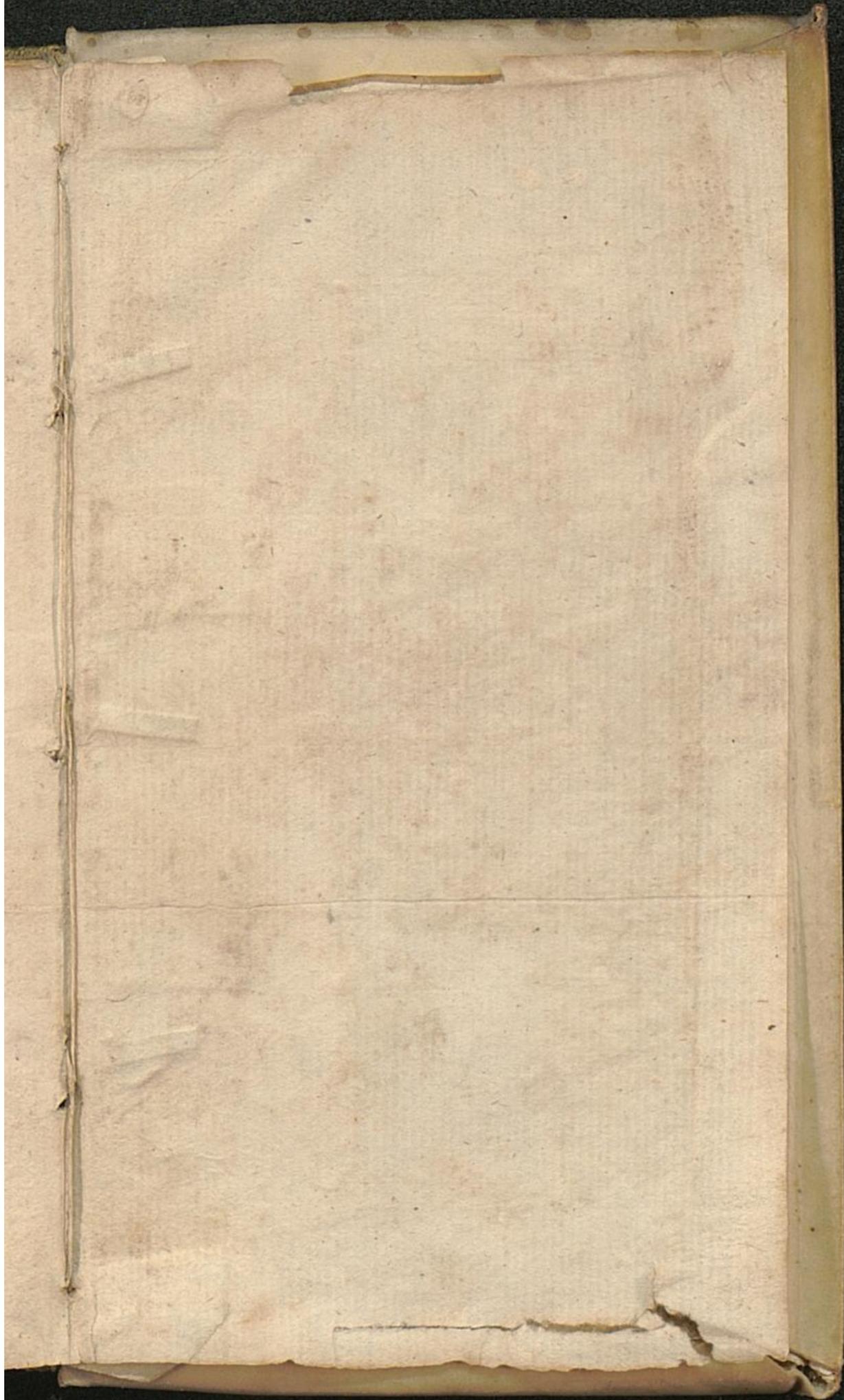


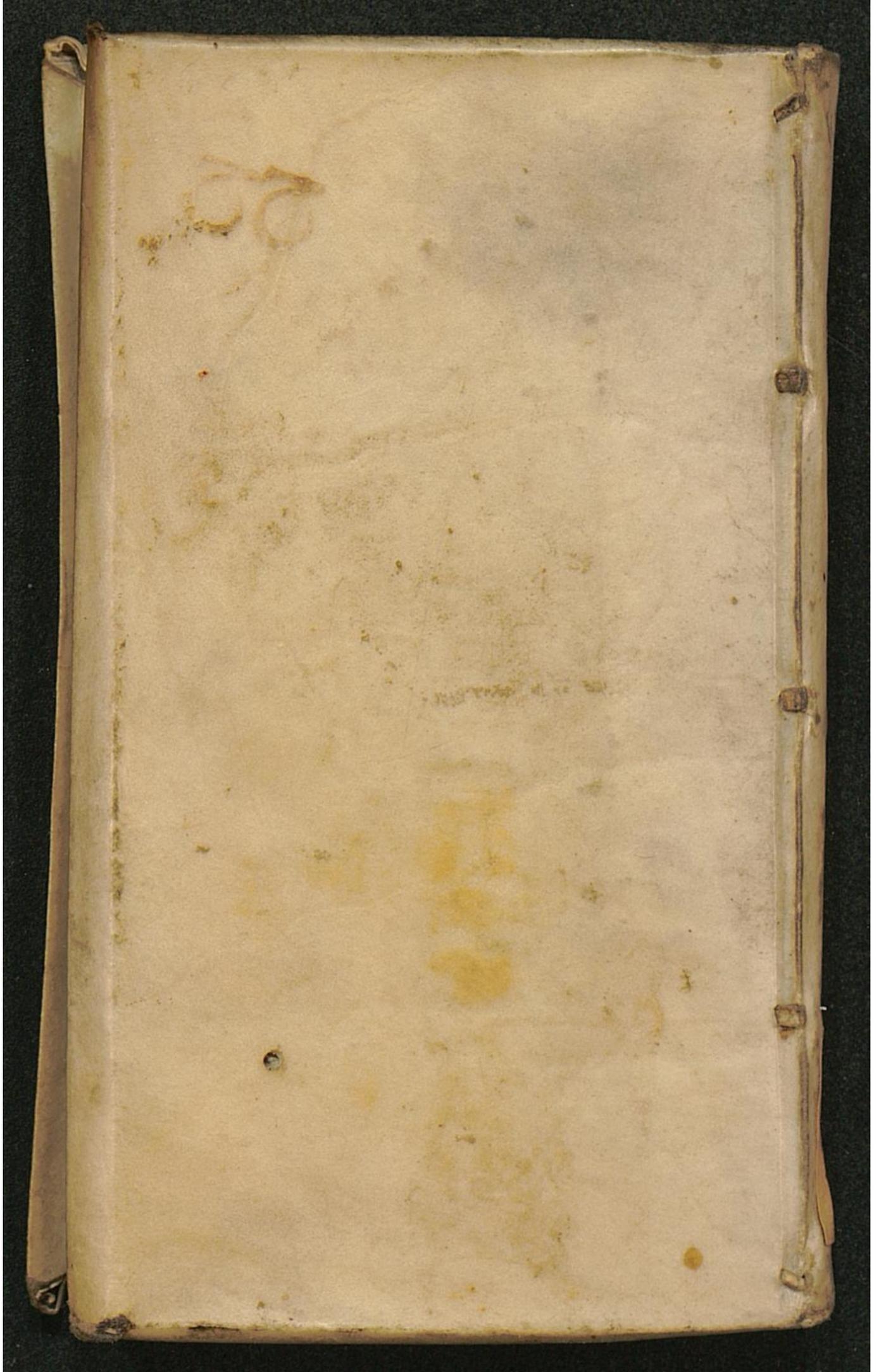












Kopie
1714

Th
2756